

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-troisième séance – Mardi 7 février 2017, à 17 h

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Sandrine Burger, Amanda Gavilanes, Astrid Rico-Martin et M. Vincent Schaller.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 26 janvier 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 février et mercredi 8 février 2017, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Veuillez rester debout. Nous avons appris avec tristesse le décès de M<sup>me</sup> Laurette Dupuis, conseillère municipale de 1979 à 1994 sur les bancs du Parti du travail. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Mesdames et Messieurs, en sa mémoire, je vous prie d'observer une minute de silence. (*L'assemblée observe une minute de silence.*) Veuillez vous asseoir.

Je recommande aux fumeurs et aux fumeuses qui ont l'habitude de fumer à côté de la buvette de bien vouloir fermer les portes afin d'éviter d'importuner le personnel qui travaille à la buvette. Bien que vous supportiez la fumée entre vous, cela m'est égal, mais par respect pour les employés qui sont présents, je vous serais reconnaissant de bien vouloir suivre ces directives. Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer dans tous les bâtiments publics.

Je vous signale que la Direction des systèmes d'information et de communication est à notre disposition à la salle des pas perdus. Si vous avez éventuellement quelques questions ou problèmes avec vos équipements informatiques ou vos logiciels, n'hésitez pas. Les collaborateurs sont à votre disposition jusqu'à 19 h.

**4. Projet de délibération du 22 décembre 2016 de MM. Daniel Sormanni, Simon Brandt, Jacques Pagan et Lionel Ricou: «Pour anticiper RIE III, assurons des finances saines à la Ville de Genève» (PRD-131)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- le ralentissement de l'économie genevoise et les pertes de substances fiscales;
- les risques de pertes fiscales importantes liées à l'introduction de RIE III;
- la nécessité d'anticiper afin d'éviter d'importants déficits de fonctionnement;
- la volonté d'optimiser la gestion financière sur le moyen et le long terme;
- le désir de limiter l'augmentation permanente du budget de fonctionnement;
- la nouvelle possibilité du Service de surveillance des communes visant la création de réserves dans les capitaux propres,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est créé, dans le budget de fonctionnement, une réserve comptable assimilée aux fonds propres.

*Article 2.* – Le règlement relatif à la constitution d'une réserve conjoncturelle de la commune de la Ville de Genève, annexé ci-après, est approuvé.

**Règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable de la commune Ville de Genève**

Art. 1 Création et but

<sup>1</sup> La commune de la Ville de Genève se dote d'une politique financière qui permet d'anticiper les variations conjoncturelles.

<sup>2</sup> Cette gestion financière s'effectue au travers d'une réserve comptable assimilée aux fonds propres dénommée réserve conjoncturelle. Elle a pour but:

- a) la constitution de réserves en vue d'absorber les variations conjoncturelles;

---

<sup>1</sup> Annoncé, 4032.

Projet de délibération: anticiper RIE III en assurant des finances saines à la Ville

- b) l'amortissement des moins-values fiscales liées à RIE III;
- c) stimuler les économies budgétaires.

#### Art. 2 Alimentation

L'attribution à la réserve n'est possible que si les principes suivants sont respectés:

- a) La délibération approuvant le budget ou les comptes prévoit l'attribution à la réserve.
- b) En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat.
- c) Le montant total de la réserve figurant au bilan est plafonné à hauteur de 50% du capital propre du dernier exercice clôturé.

#### Art. 3 Prélèvement

Le prélèvement sur la réserve est possible sous les conditions suivantes:

- a) La délibération approuvant le budget ou les comptes prévoit son utilisation.
- b) En cas d'exercice déficitaire, la réserve peut être utilisée jusqu'à concurrence des pertes réalisées.

#### Art. 4 Comptabilité, approbation des comptes et du budget

<sup>1</sup> La création ou la dissolution de la réserve ainsi que les alimentations et les prélèvements sur la réserve n'ont pas d'impact sur le compte de fonctionnement. Ces écritures comptables s'effectuent lors de la clôture des comptes annuels, au niveau du compte de la fortune nette (nature 290) uniquement.

<sup>2</sup> Le résultat ressortant du compte de fonctionnement (ou du budget de fonctionnement) n'est jamais impacté par les mouvements sur la réserve. C'est ce résultat qui est voté par le Conseil municipal et publié par la commune.

<sup>3</sup> Les mouvements sur la fortune nette (incluant la réserve) font l'objet d'un vote lors de la clôture des comptes par l'ajout d'un point spécifique à cet effet dans la délibération approuvant les comptes.

<sup>4</sup> Conformément à l'art. 98 LAC (B 6 05), la commune peut présenter un budget de fonctionnement comportant un excédent de charges, sous les conditions prévues à cet article ainsi qu'aux articles 52 et 53 RAC (B 6 05.01). Cet excédent de charges est déterminé sans tenir compte des mouvements prévus sur la réserve.

Art. 5 Dissolution

Si cette réserve n'est pas utilisée avant le 31 décembre 2025, elle sera dissoute et versée dans la fortune de la commune.

Art. 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement, adopté par le Conseil municipal en date du..., entre en vigueur le même jour.

*Le projet de délibération est retiré par ses auteurs.*

**5. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA, en remplacement de M. Ghoudoussi Baldé, démissionnaire (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B).**

**Le président.** Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer un candidat ou une candidate. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Mon groupe a l'honneur de vous présenter la candidature de M. José Gonzalez qui est un jeune retraité de chez Swisscom âgé de 64 ans, membre du comité national de Syndicom et membre du Groupe d'intérêt des retraités de Syndicom. Il connaît très bien la société 022 Télégénève pour y avoir siégé une première fois déjà en 1999, puis de 2003 à 2007. C'est quelqu'un qui connaît cette société de l'intérieur, qui est spécialiste télécom de formation et qui a la volonté de développer cette entreprise qui devrait être autre chose que juste une vache à lait pour les actionnaires que sont UPC Cablecom et la Ville de Genève. Il a la volonté qu'elle se développe, de la faire fructifier et qu'elle propose de nouvelles prestations. Je vous recommande donc de voter pour M. José Gonzalez.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Le groupe socialiste propose l'excellente candidature de M. Gilles Thorel qui est membre de notre section depuis quinze ans, qui est diplômé de l'Université de Genève et qui est un jeune actif très engagé. Nous vous invitons à soutenir sa candidature.

**Le président.** Nous avons reçu une troisième candidature du conseiller municipal M. Pierre Gauthier qui est hors parti. En conséquence sa candidature sera lue par un membre du bureau. Je prie M. Alfonso Gomez de bien vouloir nous en faire la lecture.

*Lecture de la lettre*

Genève, le 5 février 2017

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les membres du bureau du Conseil municipal,

Par la présente, je vous annonce ma candidature à l'élection d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA.

Je me suis engagé pour la défense de cette entreprise dès que l'annonce du projet de sa vente à un opérateur privé a été faite au Conseil municipal. J'ai été ensuite très actif pour la réussite du référendum qui a permis de conserver Naxoo en mains publiques.

Depuis cette votation, je suis resté en contact avec le personnel de cette entreprise ainsi qu'avec ses représentants syndicaux et je peux affirmer que j'ai obtenu et conservé leur confiance car ils savent que je serai à leurs côtés pour défendre leurs intérêts.

Au début de ma carrière professionnelle, j'ai participé activement au développement de la vidéo institutionnelle à Genève dans les années 1980. J'ai conservé de cette période de «pionniers» un grand intérêt pour les médias audiovisuels, tant dans leur dimension technique que sur les plans artistique ou de la production.

Il me semble enfin indispensable qu'au moins un des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de Naxoo ait la sensibilité politique de la majorité de la population qui en a refusé la privatisation. C'est également pour cette dernière raison, en plus des précédentes, que je sollicite les suffrages du Conseil municipal pour cette élection.

En vous remerciant de bien vouloir donner lecture de ce courrier en préalable au point 4 de notre ordre du jour du mardi 7 février 2017, je vous adresse, Monsieur le président, ainsi qu'à vos collègues du bureau, mes meilleurs messages.

*Pierre Gauthier*

**Le président.** Nous avons trois candidats: M. José Gonzalez, M. Gilles Thorel et M. Pierre Gauthier. Nous procéderons à une élection à bulletins secrets qui sera déterminée par la majorité absolue. Je désigne les scrutateurs: M<sup>me</sup> Maria Pérez, M. Olivier Gurtner, M. Joris Vaucher, M. Sami Gashi, M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes, M. Jean Zahno et M. Thomas Zogg. Je les invite à se rendre auprès du bureau pour recevoir les bulletins qu'ils devront distribuer. Je prie les conseillers municipaux de rester à leur place lors de la distribution. Celle-ci a commencé. Merci de rester à vos places.

Je rappelle aux scrutateurs de distribuer également les bulletins aux membres du bureau qui sont au perchoir près de moi. Vous devez inscrire un seul nom par bulletin. Dès que la distribution sera terminée, vous vous rendrez auprès de l'adjoint de la cheffe du Service du Conseil municipal, M. Ramzi Touma, qui récoltera les bulletins non distribués.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'inscrire un seul nom par bulletin. Les trois candidats sont M. José Gonzalez, M. Gilles Thorel et M. Pierre Gauthier. Je demande aux huissiers de se préparer pour la collecte des bulletins. Vous êtes prêts, Messieurs les huissiers? Car je pense que nous sommes prêts. Le scrutin est clos. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement. Les secrétaires accompagnent les scrutateurs et contrôlent le dépouillement.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

*Résultat de l'élection*

Bulletins distribués:	67
Bulletins retrouvés:	66
Bulletins blancs:	3
Bulletins nuls:	2
Bulletins à soustraire:	5
Bulletins valables:	61
Majorité absolue:	31

M. Gonzalez a obtenu 24 voix, M. Thorel 27 et M. Gauthier 10.

**Le président.** Ce résultat nous contraint à organiser un deuxième tour. Je pose donc la question suivante: les candidatures sont-elles maintenues? Je vous remercie de bien vouloir les confirmer. Madame Pérez, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Oui, nous confirmons la candidature de M. Gonzalez.

**Le président.** Restez debout, merci. Monsieur Gauthier, maintenez-vous votre candidature?

*(Signe d'assentiment de M. Pierre Gauthier.)*

**Le président.** M. Gauthier confirme sa candidature pour ce deuxième tour. Madame Albane Schlechten, confirmez-vous la candidature de M. Gilles Thorel?

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Merci, Monsieur le président, mais j'avoue que vous m'avez perdue. Le deuxième tour n'est-il pas prévu pour départager les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix?

*Des voix.* Non!

**Le président.** Non. Nous prévoyons un deuxième tour et le candidat qui obtiendra le plus de voix sera élu.

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* Très bien, alors je représente M. Gilles Thorel avec beaucoup d'enthousiasme.

**Le président.** Merci. Nous avons donc trois candidats pour ce deuxième tour: M. Gonzalez, M. Thorel et M. Gauthier. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir se rendre à nouveau auprès de M. Ramzi Touma pour obtenir les bulletins de vote. Si vous n'êtes pas scrutateurs, merci de rester à vos places pour faciliter la distribution des bulletins. Je vous rappelle que vous ne pouvez inscrire qu'un seul nom par bulletin. Dès que la distribution sera terminée, je prierai les scrutateurs de bien vouloir rendre les bulletins de trop à M. Touma. Merci aux huissiers de se préparer. Est-ce que tous les scrutateurs sont revenus?

Est-ce que tous les scrutateurs ont rendu les bulletins non distribués? Monsieur Vaucher, êtes-vous passé auprès de M. Touma? Ça n'a pas l'air... Pouvez-vous venir jusque-là, Monsieur Vaucher, s'il vous plaît? Car vous êtes toujours scrutateur...

Les huissiers peuvent récolter les bulletins. S'il vous plaît, Messieurs...

Est-ce que tous les bulletins ont été récoltés? Le scrutin est clos. Je demande aux scrutateurs ainsi qu'aux secrétaires de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret.

*(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)*

*Résultat de l'élection*

Bulletins distribués:	73
Bulletins retrouvés:	73
Bulletins blancs:	2
Bulletins nuls:	3
Bulletins à soustraire:	5
Bulletins valables:	68
Majorité absolue:	35

*M. Gilles Thorel est élu à la majorité relative avec 33 voix. (Applaudissements.)*

**Le président.** M. Gonzalez a obtenu 29 voix et M. Gauthier 6.

## 6. Budget de fonctionnement 2017 de la Fondetec (D-32.3).



Rue Hugo-de-Senger 3  
1205 Genève

T +41 22 338 03 60  
F +41 22 338 03 69

fondetec@fondetec.ch  
www.fondetec.ch

REÇU le  
- 3 JAN. 2017

Conseil municipal de la Ville de Genève  
Secrétariat du Conseil municipal  
Rue Pierre-Fatio 17  
1204 Genève

Genève, le 20 décembre 2016

Concerne : **budget 2017 de la Fondetec**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'article 11 alinéa 2 des statuts qui régissent notre Fondation, nous avons le plaisir de vous remettre en annexe le budget 2017 de la Fondetec voté en séance plénière de notre Conseil de fondation tenue le 15 décembre 2016.

En vous en souhaitant bonne réception de la présente et demeurant naturellement à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

**fondetec**

Jérôme Favoulet  
Directeur

Annexes : budget 2017  
Copies à Président Conseil municipal – M. Rémy Burri  
Président Commission des finances – M. Daniel Sormanni



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)  
Budget de fonctionnement 2017 de la Fondetec

4375

**BUDGET 2017 DE FONCTIONNEMENT, voté le 15.12.2016**

Produits	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé 2015	Budget 2016 10154 10.12.2016	Budget 2017
	produits divers	19 200,00	21 863,90	11 000,00	4 791,00	8 400,00
indemnités APD & AMAT & ASE	0,00	45 959,80	8 919,10	13 900,30	0,00	23 369,40
Mandat oceannew start	18 800,00	24 000,00	27 000,00	21 800,00	21 800,00	0,00
déduction provision produits finis/intermédiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>38 000,00</b>	<b>91 823,70</b>	<b>47 919,10</b>	<b>48 188,30</b>	<b>30 600,00</b>	<b>24 869,40</b>
Charges	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
	services administration	695 396,11	724 430,30	708 978,78	647 276,00	662 181,72
jetons de présence	45 000,00	34 423,00	45 000,00	51 665,00	40 000,00	70 000,00
charges sociales, LPP, assurances LAA, APD	142 580,25	148 910,40	148 757,84	134 951,60	148 105,34	153 900,70
Formation & séminaires	15 000,00	8 498,80	15 000,00	8 956,60	20 000,00	18 000,00
frais personnel et conseil	4 000,00	1 878,10	4 000,00	2 421,70	4 000,00	4 000,00
frais recrutement	1 500,00	3 245,20	10 000,00	6 010,10	5 000,00	10 000,00
frais de déplacements	5 000,00	4 777,40	5 000,00	5 094,80	5 000,00	5 000,00
Loyers locaux + charges + loyers fugés de sergent Fosseux	96 748,20	96 325,70	96 748,20	96 323,90	96 748,20	77 268,90
électricité	6 000,00	5 912,80	6 000,00	5 912,80	6 000,00	6 800,00
Loyers parking	8 280,00	8 280,00	8 280,00	8 280,00	8 280,00	8 820,00
Entretien locaux	3 500,00	1 045,90	7 300,00	10 981,70	11 700,00	12 000,00
assurance RC incendie	1 900,00	1 867,90	1 700,00	1 987,90	1 700,00	1 900,00
fournitures de bureau	7 000,00	10 000,80	8 700,00	10 483,50	8 700,00	7 200,00
frais tel - fax mobile-internet	12 000,00	12 189,60	11 000,00	11 918,40	8 044,00	8 000,00
frais juridique - frais RC	1 200,00	1 720,00	1 200,00	1 660,00	1 200,00	940,00
révision et évaluation	20 520,00	18 740,00	23 220,00	24 840,00	22 000,00	18 800,00
maintenance matériel locaux	3 000,00	1 498,00	5 070,00	8 483,57	2 721,80	2 177,20
leasing photocopieur	13 440,00	13 673,20	12 856,00	15 868,10	8 391,20	5 800,00
frais informatique consommables	4 000,00	280,80	1 500,00	1 388,10	3 500,00	5 400,00
maintenance informatique	12 000,00	21 362,30	30 000,00	17 868,60	30 000,00	24 000,00
affranchissements & frais postaux	3 000,00	2 142,20	3 000,00	2 916,40	3 000,00	3 200,00
action prospective manifestations, colloques, associations & clubs	85 150,00	80 044,80	80 000,00	86 848,00	80 000,00	100 000,00
imprimés, photocopies, carte réseau & visite électronique	18 000,00	17 828,80	20 000,00	22 872,90	22 000,00	28 000,00
amortissement mobilier	8 420,30	8 971,00	9 000,00	9 585,60	10 222,50	9 800,00
amortissement informatique	11 400,20	11 788,10	18 000,00	18 322,80	12 000,00	8 800,00
amortissement matériel legs	2 200,10	2 200,10	1 938,00	1 938,00	1 938,00	2 000,00
amortissement site Internet & outils informatiques	15 000,00	18 955,50	30 000,00	23 809,80	30 000,00	40 000,00
amortissement travaux	55 877,20	11 110,40	10 879,80	11 801,80	12 508,40	12 000,00
amortissement travaux études	1 580,40	1 580,30	2 000,00	1 844,80	1 498,40	400,00
amortissements machines bureau	1 958,81	1 958,80	2 000,00	1 958,80	1 995,80	400,00
amortisation frais fonctionnement activités CCDFM						
<b>Total</b>	<b>1 228 945,07</b>	<b>1 824 891,10</b>	<b>2 098 960,00</b>	<b>1 228 026,60</b>	<b>1 893 269,20</b>	<b>1 914 637,10</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>-1 199 945,07</b>	<b>-1 160 977,41</b>	<b>-1 263 281,12</b>	<b>-1 179 871,30</b>	<b>-1 263 269,30</b>	<b>-1 291 947,70</b>

## SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)

### Budget de fonctionnement 2017 de la Fondetec

#### BUDGET 2017 GESTION SU/TITRES voté le 16.12.2016

Produits	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
	intérêts bancaires	1 500,00	1 617,45	1 600,00	1 216,60	0,00
dividendes actions	37 600,00	40 693,37	30 000,00	43 696,37	20 000,00	2 000,00
gain de change	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
produit ventes sur titres	0,00	0,00	0,00	9 273,50	0,00	0,00
dissolution provision actions	0,00	90 742,94	15 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>39 000,00</b>	<b>132 643,76</b>	<b>46 600,00</b>	<b>47 436,29</b>	<b>20 000,00</b>	<b>2 000,00</b>

  

Charges	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
	charges financières etc	1 000,00	903,63	1 000,00	1 514,13	2 000,00
charges et droits de garde actions	4 800,00	8 907,87	8 000,00	6 932,90	8 000,00	0,00
perte de change	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
partie ventes actions	0,00	11 826,70	0,00	1 560,00	0,00	0,00
provision moins valeur actions	0,00	0,00	0,00	1 276,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 800,00</b>	<b>21 638,20</b>	<b>9 000,00</b>	<b>14 513,03</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>Résultat actions</b>	<b>33 200,00</b>	<b>100 905,46</b>	<b>37 600,00</b>	<b>33 126,22</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>

#### BUDGET 2017 ACTIVITE DE SOUTIEN voté le 16.12.2016

Produits	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
	taxe inscription	21 000,00	21 400,00	21 000,00	25 900,00	22 750,00
intérêts & commissions agents	231 486,00	297 643,30	300 430,00	329 533,55	306 300,36	328 164,00
dissolution provisions actions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
provisionnement créances amorties	0,00	79 474,20	10 000,00	44 458,80	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>272 486,00</b>	<b>398 417,50</b>	<b>331 430,00</b>	<b>399 932,35</b>	<b>329 140,36</b>	<b>360 164,00</b>

  

Charges	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
	rais de représentation	8 000,00	8 607,00	9 000,00	8 043,12	9 000,00
expertes & honoraires mandataires	80 000,00	36 390,40	40 000,00	27 967,46	38 000,00	30 000,00
partes d'acteurs	300 000,00	190 518,60	200 000,00	278 525,91	200 000,00	180 000,00
provision litige dossiers	90 000,00	124 360,00	200 000,00	181 978,00	200 000,00	180 000,00
<b>Total</b>	<b>448 000,00</b>	<b>359 866,00</b>	<b>449 000,00</b>	<b>474 914,49</b>	<b>444 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
<b>Résultat activité de soutien</b>	<b>-175 514,00</b>	<b>39 551,50</b>	<b>-117 570,00</b>	<b>-74 982,14</b>	<b>-114 859,64</b>	<b>-39 836,00</b>

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)  
Budget de fonctionnement 2017 de la Fondetec

4377

**BUDGET 2017 ACTIVITE PEPINIERE voté le 15.12.2016**

Produits	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
sous-locations bureaux	176 778,00	105 496,00	181 360,00	153 740,00	108 880,00	181 800,00
sous-locations parkings	10 810,00	2 960,00	8 740,00	8 210,00	11 730,00	13 800,00
produits divers et sous-locations salle de conférence	1 800,00	1 528,22	2 000,00	1 361,40	1 000,00	1 800,00
produits divers (AMAT, APC, etc)	0,00	5 403,00	8 830,10	12 137,26	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>192 438,00</b>	<b>115 918,22</b>	<b>200 930,10</b>	<b>174 438,66</b>	<b>211 710,00</b>	<b>197 400,00</b>

Charges	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
salaires pépinière	95 255,40	105 802,70	118 550,00	127 885,36	103 736,36	103 890,10
charges sociales pépinière	18 065,00	15 844,40	10 013,00	22 240,55	19 816,82	21 365,30
Loyer locaux et charges locales	140 481,60	150 872,00	140 491,80	149 487,80	149 481,60	149 481,60
Loyer parking	19 300,00	19 300,00	19 320,00	19 300,00	19 300,00	19 300,00
Frais SIG	5 000,00	1 419,70	5 000,00	2 762,75	5 000,00	5 000,00
Frais internet téléphone et maintenance pépinière	8 915,60	6 915,60	6 915,60	6 915,60	10 401,60	10 401,60
leasing photocopieur	7 772,40	7 772,40	7 772,40	7 772,40	5 837,60	6 837,60
Frais entretien pépinière	5 000,00	6 907,70	14 100,00	20 306,80	18 210,00	20 000,00
Petits aménagements	7 900,00	4 617,20	7 000,00	2 147,60	8 000,00	8 000,00
travaux juridiques, frais d'écrits, frais pépinière	1 000,00	797,10	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
publicité						10 000,00
Amortissement travaux	18 854,80	17 196,10	18 941,81	18 229,30	19 308,00	20 200,00
Amortissement travaux sécurité	2 496,40	2 496,40	2 496,00	2 546,40	2 248,00	800,00
amortissement mobilier	13 016,30	13 855,96	13 890,00	14 774,80	15 777,00	16 000,00
amortissements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
amortissement informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissement machines de bureau	3 025,10	3 025,10	3 024,84	3 025,10	2 484,01	800,00
provision s/locataire		3 110,30			0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>349 265,60</b>	<b>342 454,90</b>	<b>384 468,61</b>	<b>387 668,40</b>	<b>377 406,71</b>	<b>390 644,20</b>
<b>Résultat s/activité pépinière</b>	<b>-156 827,60</b>	<b>-246 536,68</b>	<b>-183 538,51</b>	<b>-213 230,80</b>	<b>-165 696,71</b>	<b>-193 244,20</b>

**BUDGET 2017 ACTIVITE CONSEIL ET FORMATION voté le 15.12.2016**

Produits	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
Subvention						0,00
Mandat New Start						21 800,00
autres mandats						12 000,00
conseil et formations						44 500,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 100,00</b>

Charges	Budget 2014	réalisé 2014	Budget 2015	réalisé au 31.12.2015	Budget 2016	Budget 2017
salaires						210 800,00
charges sociales, LPP, assurances LAA, APG						40 844,50
participation communication + imprimerie						40 000,00
travaux recrutement						5 000,00
travaux déplacement						5 000,00
travaux représentation						5 000,00
participation frais de fonctionnement (locaux)						87 781,50
charges fonctionnement (salaires, jetons, charges sociales, frais de recrutement, action prospective, imprimerie et publicité)						0,00
développement outils et partenariat						40 000,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>429 036,40</b>
<b>Résultat s/activité de conseil et formation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-349 936,40</b>

<b>Résultat entreprise</b>	<b>-1 496 880,00</b>	<b>-1 267 359,40</b>	<b>-1 516 882,50</b>	<b>-1 444 963,70</b>	<b>-1 523 825,71</b>	<b>-1 875 581,30</b>
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**Le président.** Les membres du bureau et les chefs de groupes proposent un renvoi direct à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du budget de fonctionnement 2017 de la Fondetec à la commission des finances est accepté à l'unanimité (63 oui).

## 7. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire Barazzone. On a entendu dire que les effets des sans-abri, entre autres des couvertures, des matelas et des objets qui avaient été mis à leur disposition en période de froid, ont été débarrassés, notamment par la police municipale. J'aimerais savoir ce qu'il en est et connaître les ordres qui ont été donnés dans ce sens, car il fait encore passablement froid et les personnes qui ont fait ces dons étaient absolument choquées de voir qu'ils avaient été débarrassés en quelques instants, quand la personne s'absentait.

**Le président.** M. Barazzone étant absent présentement, il vous répondra ultérieurement. Je donne la parole à M. Gomez.

*(M. Guillaume Barazzone revient en salle.)*

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Apparemment j'ai un peu plus de chance, car ma question s'adresse également à M. Barazzone et elle concerne le concours de la rade qui, paraît-il, fait des mécontents. Lors de la présentation du concours en novembre, nous avons appris qu'il s'adressait aux architectes suisses et étrangers. Les milieux professionnels de l'histoire de l'art et des défenseurs du patrimoine, comme vous le savez, Monsieur le maire, se sont un peu inquiétés de ne pas avoir été invités à participer à ce concours. Ma question est la suivante: pour éviter une nouvelle *Genferei* dont nous avons le secret, ne serait-il pas plus adéquat d'inviter les milieux défenseurs du patrimoine dès le début de l'opération afin qu'ils soient intégrés dans ce concours?

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Monsieur Gomez, pour votre question. En réalité il y a plusieurs aspects, si vous me permettez de les aborder en une minute. D'une part, il s'agit d'un concours d'idées ouvert et non pas

## Questions orales

d'un concours d'architecture et de projets comme on a l'habitude d'en voir en Ville. Le concours d'idées est un stade situé en amont du processus, puisqu'on est en train de dégager une vision. La différence entre le concours de projets et le concours d'idées est que l'on ne sait pas encore ce que l'on construira. Si l'on construit quelque chose, peut-être que l'on arrivera à la conclusion qu'il n'y a pas forcément besoin de faire de gros changements pour améliorer le site.

Les participants au concours sont des architectes, mais aussi des étudiants en architecture et des architectes paysagistes. C'est bien évidemment un concours d'architecture, donc les milieux professionnels de l'histoire de l'art et des défenseurs du patrimoine ne peuvent pas y participer. La question qui était posée par ces personnes était de savoir si les historiens de l'art pouvaient faire partie du jury qui lui-même est composé non plus d'historiens, mais d'architectes et de spécialistes dans le domaine de l'architecture. On a d'ailleurs l'ancien spécialiste et responsable de France Culture en matière d'architecture ainsi que l'ancien maire de Zurich, élu socialiste qui a fait beaucoup pour réaménager sa ville. On a également intégré l'architecte cantonal qui doit tenir compte des aspects patrimoniaux, car vous savez qu'il y a un plan de site. J'ai essayé de rassurer les milieux professionnels de l'histoire de l'art et des défenseurs du patrimoine sur ces aspects-là. Ils ne sont pas mis en cause ni menacés, au contraire.

Ce n'est que dans un deuxième temps qu'il y aura un débat public, puisque l'idée est de faire émerger une vision pour cette rade. L'ensemble des acteurs, à commencer par tous les partis politiques, les associations économiques, les associations de défense de l'environnement et les associations de défense du patrimoine, seront intégrés à cette réflexion, à ce débat public, puisque, encore une fois, on est à un stade en amont, on n'a pas encore décidé de construire quoi que ce soit. Les différentes forces en présence dans la société n'ont pas à se déterminer sur un projet en particulier. L'idée est de faire émerger cette vision. Enfin, pour terminer, je rajoute que les architectes, les architectes paysagistes ou encore les étudiants en architecture pourront s'adjoindre au concours, comme d'autres professionnels, notamment dans le domaine de la culture, de l'environnement ou encore de la restauration.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne la baisse de la subvention en nature octroyée au Club des patineurs de Genève (CPG). Je me fais le relais de l'inquiétude du club qui est aussi celle du Parti démocrate-chrétien. Jusqu'à présent le club bénéficiait d'un montant inscrit au budget de 160 000 francs en heures de glace, ce qui permettait au club d'une part d'organiser des cours collectifs, et permettait d'autre part à ses membres de pratiquer le patinage avec ou sans professeurs en fin de journée.

Nous avons appris que, dès février 2017, le système des heures conjointes accordées au club et aux professeurs allait changer et que ces heures ne seraient accordées qu'aux professeurs pour leurs cours. La conséquence est que les membres du club ne pourront plus exercer librement leur sport dans le cadre de ces heures, alors qu'un *modus vivendi* avait pourtant été trouvé entre le club et les professeurs pour garantir la sécurité de tous sur la glace. Les membres du club admis sur la glace sont des patineurs chevronnés, des adultes et des patineurs des cours collectifs qui n'ont pas le droit de faire des sauts et pirouettes pendant les heures publiques. Suite à ces changements de pratique, la baisse de la subvention en heures de glace sera de 80%, et nous pensons qu'elle prêterait l'action du club qui existe depuis nonante-deux ans et dont le travail est reconnu. Pourquoi cette décision? Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je commence par préciser que je devrai vous quitter vers 18 h 15 pour gérer l'annonce de la direction de la Nouvelle Comédie aujourd'hui, qui est une nouvelle hautement réjouissante. Pour essayer de répondre à votre question, Madame la conseillère municipale, il faut séparer les questions comptables de la réalité sur la glace. Effectivement le système a changé, nous avons passé un accord avec les profs, après six mois de conflit. Je viens de l'expliquer au club. Il est vrai qu'en ce moment nous avons des relations un peu compliquées avec le club qui gérait beaucoup de choses avant. Je ne critique pas, mais les choses n'étaient pas forcément satisfaisantes. Le club n'est plus directement responsable des heures conjointes, ce sont les professeurs qui en sont responsables et qui peuvent en tout temps travailler avec le club. D'ailleurs ça se fait en pratique, mais du coup ce n'est plus comptabilisé. Les subventions en nature dont vous parlez, c'est purement une comptabilisation sur papier. Ce ne sont pas des moyens financiers, ce sont des heures qui relevaient auparavant de la responsabilité du club.

Là on vient de simplifier la vie au club et aux professeurs, car l'ancien système ne donnait pas satisfaction. Il y aura toujours des heures de patinage libre, bien évidemment, que ce soit pour les anciens qui veulent encore patiner ou pour les gens souhaitant simplement faire du patinage libre. Cela étant, le problème que l'on rencontre en général c'est que l'on n'a globalement pas assez de glace. Un des problèmes qui ont généré cette tension l'année passée est que l'on manque d'heures de glace en général. Je viens de recevoir le club; on s'est expliqué. Le but est de maintenir la capacité des membres du CPG à patiner. Ces heures conjointes relèvent maintenant de la responsabilité directe des six professeurs agréés aux Vernets.

**Le président.** Je donne la parole à M. Carasso. Une minute, Monsieur Carasso.

**M. Grégoire Carasso (S).** Merci, Monsieur le président. J'espère que vous serez aussi souple qu'avec ma préopinante démocrate-chrétienne. Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani et elle concerne la motion M-1187 acceptée en septembre 2015, relative à la promotion de logements pour des personnes en formation à la rue du Stand. J'imagine que cela fait référence à la coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë) et à la demande de ce Conseil municipal d'ouvrir un crédit d'étude de faisabilité permettant de développer le potentiel à bâtir. J'ose espérer que ça vous évoque quelque chose, puisqu'il y a eu entre douze et quinze échanges et relances par e-mails, sans compter les relances informelles entre la Ciguë et votre département pour arriver, quelque seize mois plus tard, à une situation de «rien du tout», aucun engagement, aucune mise en œuvre de cette motion et pas l'ombre d'un rapport ou d'un retour à ce Conseil. Qu'en est-il, Monsieur le magistrat?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, ce projet nous tient à cœur, sauf qu'il faut trouver une solution pour déménager le Musée des sapeurs-pompiers et les pompiers volontaires. L'administration municipale a été chargée de trouver un lieu de substitution. Nous attendons donc le résultat de ces investigations, mais je ne vous cache pas que c'est compliqué. J'avais d'ailleurs dit aux personnes qui portent ce projet tout à fait respectable et respecté que ce serait extrêmement compliqué.

**M. Alain de Kalbermatten (DC).** Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. J'ai oui dire par des parents que certains pervers avaient des activités autour de certaines écoles primaires. Pour la sécurité de nos enfants nous devons agir maintenant et tout de suite. Je souhaite connaître le plan d'action que la Ville de Genève pense mettre en œuvre pour éviter ce type d'activité aux abords des écoles primaires de notre ville. Si vous avez la moindre question, adressez-vous au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport qui a envoyé un courrier à tous les parents d'élèves, notamment ceux de l'école des Allières. Je vous suggère d'agir très vite, car cela perturbe énormément les citoyens de cette ville.

**Le président.** Le Conseil administratif vous répondra demain. La parole est à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne la circulation aux Pâquis. Quand les voitures sortent de la rue Royaume en direction de la rue de la Navigation, il n'y

a aucune indication particulière, ni de stop, ni de signe sur le trottoir. Il arrive qu'une voiture sorte de là sans s'arrêter et surprenne les piétons. De leur côté, les piétons qui descendent la rue de Lausanne par la rue de la Navigation traversent la rue Royaume sans qu'il y ait d'indication particulière non plus. Il y a juste l'épaisseur du trottoir qui est réduite. Les gens prennent ce trajet depuis l'arrêt de tram. Il y a aussi des enfants, puisque c'est à proximité de l'école. La visibilité n'est bonne ni pour les piétons ni pour les voitures. A notre avis, c'est une situation à risque. Elle a d'ailleurs été constatée et dénoncée par l'association des parents d'élèves du quartier. Ne pourriez-vous pas intervenir en collaboration avec le Canton afin d'améliorer cette situation?

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain. Je donne la parole à M. Didier Lyon.

**M. Didier Lyon** (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. Durant l'année 2015 des travaux ont été réalisés sur l'immeuble sis à la rue Patru 5 qui consistaient à surélever le bâtiment d'un étage supplémentaire. Durant toute la phase des travaux et pour permettre aux entreprises de construction de travailler, des places de stationnement en zone bleue ont été supprimées et les pots contenant de petits arbres ont été enlevés. Or, ces éléments empêchaient le stationnement sauvage devant les immeubles, notamment à la rue Patru 4. Les travaux étant terminés, le devant de l'immeuble fait de nouveau office de zone de parcage sauvage durant la nuit. Ma question est donc la suivante: quand la Ville de Genève réinstallera-t-elle les pots d'arbres à la rue Patru et refera les marquages au sol de la zone bleue et ceux pour les vélos?

**Le président.** Il vous sera répondu demain, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne la grave crise, on va dire presque structurelle, qui se déroule à la Bibliothèque de Genève (BGE). Monsieur le magistrat, je vous ai déjà posé une question orale, en 2014, qui concernait la crise régnant au sein de la BGE et le suivi psychologique des 17 collaborateurs qu'elle provoquait. La question que je vous adresse aujourd'hui n'est pas une interpellation, mais bien une question.

Mon groupe et moi-même aimerions savoir combien coûte le soutien psychologique que la Ville déploie auprès de ces 17 personnes travaillant à la BGE, après

qu'une pétition signée par 36 personnes a été adressée à la Ville de Genève. Cette dernière signalait les problèmes rencontrés avec la direction. Vous avez d'ailleurs vous-même évoqué une cabale à l'encontre du directeur de cette bibliothèque, M. Alexandre Vanautgaerden. J'aimerais également savoir combien a coûté la procédure et combien coûte encore la procédure prudhommale entamée par une ancienne employée de la Ville que le Conseil administratif a refusé d'entendre et contre laquelle la Ville a perdu. J'aimerais savoir combien a coûté cette procédure et le coaching que la Ville a décidé de déployer au sein d'une institution, tout ça pour une personne qui est désignée par un collectif comme dysfonctionnant et qui est apparemment couverte par le Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Madame la conseillère municipale, concernant la question spécifique des coûts, je vous répondrai ultérieurement, mais concernant la question de la BGE, il y a eu une combinaison de divers sujets relatés dans plusieurs articles. Chacun a pris pour lui un pan de l'histoire. Une pétition nous a été adressée il y a quelques années que nous avons prise très au sérieux et que nous avons traitée. Les 17 personnes concernées avaient écrit une lettre similaire à l'Unité santé et sécurité de la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève ont fait leur travail. Je ne détaillerai pas toutes les mesures qui ont été prises à cet égard, car je n'aurais pas le temps et le président me réprimanderait. Toutefois nous avons pris de nombreuses mesures.

J'aimerais quand même dire quelque chose aujourd'hui: ma première responsabilité comme membre du Conseil administratif est la même que celle de mes collègues, à savoir d'assumer des missions de service public au gré des besoins d'aujourd'hui et non pas d'hier. La BGE, comme les autres institutions muséales de cette ville, est patrimoniale et doit évoluer. En effet, elle était trop confidentielle et il y a tout un système de bulles de confort et d'habitudes qui prévaut en son sein. Je pense que les gens étaient de très bonne foi et qu'on ne leur a peut-être pas dit non plus que ça ne se faisait plus comme ça, par cloisonnement interne. Par exemple, j'entends certaines personnes dire: «Ah non, j'ai de l'ancienneté, je ne travaille pas le samedi» et ainsi de suite.

Effectivement, je suis d'accord avec vous, quelques changements ne sont pas anodins à la BGE, bien que du point de vue des objectifs, ceux-ci soient pleinement validés. A partir de là, forcément que ça crée des tensions. Toute une série de choses ont déjà été largement réglées. Il y aurait de nouveau des tensions. Je vais donc encore examiner de plus près si des mesures sont à prendre. Il serait réducteur de ramener ça à une personne, soit le directeur, quelqu'un d'autre ou qui que ce soit. Il y a aussi un scientifique renommé à la BGE qui n'a pas été retenu comme directeur à l'époque, lorsqu'il avait postulé, ce n'est un secret pour personne, puisqu'il s'en est étalé dans la presse à l'époque. Il a fait le choix d'aller

ailleurs. Tant mieux pour sa carrière, il n'est plus satisfait à la BGE. Toutefois il n'a pas à revenir sur ce qui s'y passe, car il ne respecte pas son devoir de réserve. Certains scientifiques du département de la culture et du sport devraient se rappeler que ce sont avant tout des agents du service public, qu'ils ont un devoir de réserve et de loyauté envers le service public. Ils ne sont pas dans une espèce de liberté intégrale. Je considère que ces tensions doivent être prises au sérieux, mais que les causes ne sont peut-être pas forcément celles dont on parle publiquement.

**M. Simon Gaberell (Ve).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la rue Prévost-Martin à Plainpalais. Vous n'êtes pas sans savoir, puisque c'est sorti dans la *Tribune de Genève* il n'y a pas si longtemps que ça, que des travaux ont lieu sur toute la rue. Ils ont débuté le 29 août 2016. Une communication informait au début que les travaux se termineraient en octobre 2016. Finalement, il semblerait qu'il y ait eu une erreur de communication; ils sont prolongés jusqu'au 29 septembre 2017. Ma question est la suivante: quelles sont les possibilités pour la Ville de Genève de protéger certains commerçants de ce quartier-là? Les terrasses n'ont pas pu être placées et, visiblement, les tronçons ouverts empêcheront les commerçants durant toute la saison estivale de 2017 d'installer leurs terrasses. Cela semble tout de même étonnant qu'il faille ouvrir tout le tronçon d'un coup et priver tous les commerçants de leur possibilité d'ouvrir leur terrasse. J'aimerais connaître la marge de manœuvre possible pour la Ville de Genève de planifier ces travaux pour que l'on passe, tronçon par tronçon, et que l'on évite au maximum les nuisances aux commerçants du quartier.

**Le président.** M. Pagani vous répondra demain. La parole est à M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Je souhaiterais connaître les raisons des incendies occasionnés à la fin de l'année 2016, notamment pour l'immeuble situé à la Jonction. J'aimerais savoir si ce sont des raisons de sécurité ou des causes dues à la vétusté de l'immeuble. J'aimerais aussi savoir s'il est envisagé d'entreprendre des mesures.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai déjà répondu à cette question lors d'une précédente interpellation relative à cette problématique. Trois immeubles de notre patrimoine ont été touchés: sur le quai Ernest-Ansermet, sur le quai du Seujet et à

la rue Louis-Favre, aux Grottes. J'attends les résultats de l'enquête, néanmoins nous avons la quasi-certitude que, pour deux d'entre eux, il s'agissait d'accidents, notamment dus à des sapins qui se sont enflammés d'une manière ou d'une autre. Voilà pour ce qui concerne deux des trois immeubles. On attend de connaître les causes du troisième. Toujours est-il que je peux vous rassurer sur la question de la qualité des bâtiments. Bien que la tour du quai Ernest-Ansermet soit assez ancienne et qu'elle nécessite des travaux, les travaux de sécurité suite à cet incendie ont été réalisés et le nécessaire pour sécuriser l'appartement et l'immeuble a été entrepris.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder et concerne le remplacement du personnel de la petite enfance. En effet, je vous avais déjà interpellée en 2013, puis j'avais déposé une motion le 26 mars 2014 qui a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 15 septembre 2015. J'ai découvert, comme tous et toutes dans la presse du 26 janvier 2017, qu'une pétition avait été déposée avec plus de 600 signatures, initiée par les syndicats SIT et SSP. Celle-ci demande exactement les mêmes choses qui sont indiquées dans la motion que j'ai rédigée, que mon groupe a signée et que quelques élus socialistes ont soutenue par leur signature également. Je ne comprends pas pourquoi ce dossier est enlisé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse depuis septembre 2015. En effet, ce dossier est toujours en commission. Ainsi, je vous pose la question, Madame Alder, vu que maintenant vous avez reçu cette pétition; pourriez-vous agir rapidement, plutôt que d'attendre la sortie de ce dossier de commission?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. Vous avez abordé le traitement d'une motion qui est pendante à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ce problème relève d'une question d'organisation, il revient à vos groupes d'y remédier. D'après ce que j'ai entendu, des auditions auront lieu. S'agissant de la pétition, sachez que nous la traiterons dans le cadre de la commission consultative avec l'ensemble de nos partenaires sociaux. Sachez également que, depuis 2014 et même avant, chaque secteur dispose d'un pool de remplaçants. En 2014, nous avons encore renforcé ce pool. Vous qui êtes dans l'enseignement vous savez à quel point il est aussi important pour les petits, et encore plus pour les tout-petits, d'avoir un personnel stable autour d'eux. S'agissant de créer un service de remplacement tel que je l'ai compris dans la pétition, je pense que ce n'est pas la bonne solution.

Nous avons aussi travaillé sur les ressources humaines et nous travaillerons de concert avec l'organe qui surveille la question des taux d'encadrement, le Service

d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), pour vérifier la question de l'absentéisme, des remplaçants et de leur formation. Les choses suivent leur cours. Comme je l'ai dit, la pétition sera traitée par la commission consultative de la petite enfance. Peut-être que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, à un moment donné, proposera de m'auditionner, ce que j'accepterai avec plaisir, bien évidemment.

**Le président.** Je vous informe que le bureau a décidé de terminer le point consacré aux questions orales à 18 h 50, afin de nous permettre de nous positionner sur les quatre demandes d'ordonnancement dont nous avons été saisis. Je donne la parole à M. Sylvain Thévoz.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Merci, Monsieur le président. J'ai été interpellé par un habitant dont les enfants sont végétariens. Je pense que cette question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Cet enfant ne pouvait apparemment pas se rendre aux cuisines scolaires en amenant son repas végétarien et se trouvait contraint de manger les à-côtés des menus. Un article est paru dans le journal *20 minutes* qui rappelait la politique menée par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Je vous la rappelle: «La pratique végétarienne relevant des valeurs familiales est respectée, sans menu particulier, ni possibilité d'amener des compléments au repas fourni.»

Le parent s'inquiétait du fait que son enfant ne pouvait pas simplement réchauffer son menu végétarien dans les cuisines scolaires. Il rappelait qu'à Lausanne par exemple, les enfants peuvent amener leur repas et le réchauffer. A Lausanne aussi, chaque jour un menu végétarien et un autre sans porc sont proposés aux élèves. Une fois par semaine il y a un menu sans viande ni poisson. Ma question est la suivante: ces faits sont-ils attestés? Pourquoi n'est-il pas possible à un enfant d'amener sa nourriture végétarienne dans les cuisines scolaires?

**Le président.** M<sup>me</sup> Alder vous répondra demain. La parole est à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. Les membres de la commission des arts et de la culture ont reçu, ainsi que vous-même et plusieurs hauts fonctionnaires du département, une lettre envoyée par les responsables du festival Voix de fête, du festival Electron, du Festival international du film des droits

humains (FIFDH) et du Mapping Festival qui nous alertent sur les difficultés qu'ils rencontrent à cause du passage budgétaire aux douzièmes provisionnels.

Ces festivals ont lieu au début de l'année. Ils ont besoin d'une trésorerie suffisante pour assumer les dépenses d'organisation du festival lui-même. Ils ne peuvent pas attendre que le Conseil municipal se décide possiblement à voter probablement un éventuel budget. Ils ont besoin d'argent pour organiser les manifestations dont ils sont responsables. Le versement des subventions étant tronçonné en 12 versements, ce qu'ils reçoivent est insuffisant. Comment le Conseil administratif entend-il permettre à ces festivals de s'organiser financièrement de manière qu'ils n'aient pas à attendre un sursaut de conscience du Conseil municipal lors du vote du budget?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, en tout cas je confirme ce que vous dites, car les festivals nous en ont faire part et il y a déjà eu des échos de presse à ce sujet. En théorie le système des douzièmes provisionnels est plus facile, puisque ce sont les mêmes budgets que l'année passée qui sont stables en l'occurrence, en termes de subventions. En réalité, cela pose un énorme problème de trésorerie à beaucoup d'acteurs culturels, parce qu'on verse des subventions annuelles aux festivals qui ont lieu à court terme. On ne peut pas leur verser la totalité en début d'année, on n'a pas le droit. Respectivement, il est vrai que l'on peut gérer les douzièmes à l'échelle du périmètre entier des subventions de la politique publique concernée, ce qui donne une marge de manœuvre, mais cela veut dire qu'il faut déshabiller Paul pour habiller Jean. Je dois dire à un subventionné, par exemple un théâtre ou un autre festival qui a lieu en automne, qu'il ne reçoit rien en janvier et en février, car nous devons prioriser les festivals Electron, Voix de fête, le FIFDH, etc.

On jongle, on y arrive, par contre cela quadruple le temps ordinaire, car il faut faire des lettres ad hoc, vérifier et contacter. Vous direz que c'est notre travail, mais c'est vrai que l'on aurait pu se l'épargner si le budget avait été accepté en décembre. Ce n'est pas le cas, néanmoins il est vrai que ces douzièmes provisionnels posent objectivement de très sérieux problèmes de trésorerie. Nous cherchons des solutions au cas par cas. C'est vraiment un travail de haute précision, extrêmement chronophage. Je ne suis pas sûr de pouvoir régler toutes les situations, car elles s'accumuleront, au fur et à mesure que le temps passe.

**M. Jacques Pagan (UDC).** Ma question s'adresse à M. le maire Guillaume Barazzone. Notre pays a eu l'immense honneur et la grande joie d'accueillir, du 15 au 18 janvier, le président d'une république amie qui est la République populaire de Chine. M. Xi Jinping a fait l'honneur de passer par Genève à la fin de

son séjour pour visiter certaines organisations internationales et pour participer à un repas tenu en son honneur où étaient notamment présents les représentants de nos autorités cantonales et municipales. J'ai cru comprendre, par la presse, parce que je n'ai rien vu de particulier sur le site de la Ville de Genève, que vous étiez présent à ce repas. Je ne doute pas, Monsieur le maire, que vous avez dû plaider fortement la cause de Genève, mais j'aurais simplement voulu savoir quel était le message que vous avez porté à notre illustre hôte et quelle a été sa réponse.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Comme vous le savez, nous étions réunis à l'Organisation des Nations unies (ONU), moi en tant que maire et M. Longchamp en tant que président du Conseil d'Etat. Or, à cette occasion, c'est M. Guterres qui recevait. C'est lui qui a pris la parole en tant que nouveau secrétaire général de l'ONU. La Ville n'a donc pas transmis de message particulier, si ce n'est indirectement aux hôtes chinois qui étaient présents ce soir-là.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Lors de la dernière session, ce Conseil a voté une résolution se prononçant en faveur de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Pourquoi donc avez-vous pris position contre notre résolution par courrier à la population d'abord, puis ensuite dans la *Tribune de Genève* de ce samedi? Pourquoi n'avez-vous même pas eu la correction de nous informer de ce courrier?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, pour la simple et bonne raison que ce courrier a été rédigé à la fin du mois de décembre, soit bien avant que vous ne déposiez votre résolution. En tant que conseillers municipaux, vous avez le droit et la liberté d'exprimer votre position. Je peux moi aussi exprimer la mienne. Il ne vous aura pas échappé que nous pouvons avoir, au sein du Conseil administratif, une position qui soit en défaveur de la réforme fédérale et en même temps avoir un collègue, conseiller national, maire de la Ville, qui lui est en faveur de cette réforme. En somme, Madame Richard, nous sommes en démocratie, chacun a le droit d'avoir un avis et de l'exprimer.

Mon courrier existait bien avant vos résolutions. Cela fait à peu près quatre ans que je suis ce dossier et que je vais à Berne tous les mois pour travailler sur ce dossier avec mes collègues en charge des finances dans les autres villes de Suisse. Ma position n'est pas la position d'une partie de ce Conseil, j'en ai pris acte mais, accessoirement, vous connaissiez ma position bien avant que je ne l'exprime samedi dans la *Tribune de Genève*, car je pense que cela fait une bonne

année que l'on m'entend, de manière très régulière, à la fois sur la réforme fédérale et de manière beaucoup plus ouverte et clémente sur la réforme cantonale.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question s'adresse à M. Kanaan qui a quitté la salle et elle a également trait à la BGE. Visiblement on pose un certain nombre de questions concernant la BGE, ce qui nous amènera à intervenir à un autre niveau. Tout à l'heure j'ai entendu la question de M<sup>me</sup> Maria Pérez et les réponses de M. Kanaan. Il ne répond absolument pas à nos interrogations. Or je pense qu'il est aujourd'hui nécessaire d'y répondre. On ne peut pas continuer de dire qu'il n'y a aucun problème à la BGE.

J'aimerais bien que le magistrat vienne devant ce Conseil municipal, de la manière qu'il trouvera appropriée, avec les réponses aux questions, à savoir quels sont les véritables problèmes et où en est la procédure avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. J'ai lu dans la presse que le dossier a été transmis à la Cour des comptes. Pourquoi a-t-on refusé d'entendre une ancienne employée de la Ville? Je me souviens d'une interpellation que j'ai faite il y a un an et demi, deux ans sur ce sujet. La procédure aux prud'hommes a condamné la Ville et on n'a pas de réponses à toutes ces questions-là. J'ai entendu M. Kanaan dire qu'on ouvrait la BGE, or plus personne n'y va et le musée Voltaire est fermé la moitié de la semaine. Il y a donc des contradictions et on a besoin de réponses sur ces sujets.

**Le président.** Est-ce que quelqu'un est inspiré au Conseil administratif? Il vous sera répondu demain. La parole est à M. Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. M. Sormanni m'a très largement devancé. Ma question était également adressée à M. Kanaan. J'attends volontiers un petit moment pour la poser. Je ne pense pas qu'il soit parti définitivement, car ses affaires sont encore là.

**Le président.** Nous la lui transmettons, Monsieur Schnebli.

*M. Tobias Schnebli.* D'accord. La question est non seulement de déterminer ce qu'il entend faire de cette crise à la BGE, car il ne nous semble pas que la réponse qu'il a adressée à ma préopinante ait démontré qu'il prenne la mesure de la gravité de la situation, mais la question porte aussi sur le fait que le service public est une

bonne chose, mais celui-ci a besoin de personnel motivé. Je ne pense pas que les réformes puissent être imposées au personnel. Le magistrat n'entend-il pas plutôt le faire en faisant participer le personnel à ces changements qui sont souhaités? J'avais également une autre question par rapport à l'ordre du jour...

**Le président.** C'est une question, Monsieur Schnebli. (*Le président coupe le micro de M. Schnebli.*)

**M. Pierre de Boccard** (LR). Ma question était la même que celle de M. Grégoire Carasso par rapport aux logements étudiants. La réponse a déjà été donnée, mais en tout cas j'encourage le Conseil administratif à aller de l'avant et à ne pas laisser traîner pareil dossier visant à promouvoir les logements étudiants.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Pagani. Elle concerne la rue des Granges, tout près d'ici, où le marquage au sol sur environ 10 m indique que les vélos peuvent stationner sur cet espace. Or, en réalité, il est strictement interdit de le faire, sous peine de contravention. Cela m'a été confirmé ce soir par un contractuel, dans l'exercice de sa fonction. Je pense qu'il faudrait effacer ces marquages au sol, sur les pavés, le plus rapidement possible, pour éviter que les cyclistes de bonne foi y garent leur bicyclette et que, par ailleurs, les automobilistes y stationnent pour la même raison.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit de la rue des Granges; ce sont juste les 20 m qui arrivent sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, qui forment un coude. J'ai déjà répondu à plusieurs interpellations à ce sujet. En fait, ce ne sont ni des marquages de motos ni des marquages de vélos. Ce sont simplement des bornes blanches striées pour indiquer que l'on ne peut pas s'y garer. Certains utilisent ces bandes blanches de travers en pensant que ce sont des marquages à vélo. Je ne sais pas quoi faire. Si on met des marques blanches et que les gens les interprètent comme étant une possibilité de garer leur scooter ou leur vélo, ce n'est pas de mon fait. Je ne vois pas comment je peux changer cette situation. J'y ai d'ailleurs déjà répondu antérieurement.

**M. François Bärtschi** (MCG). J'étais assez effrayé lorsque j'ai lu *Le Courrier* d'hier sur la BGE avec le titre et une enquête. Le titre était: «La peur règne

à la Bibliothèque de Genève». On se croirait véritablement dans un régime qui n'est pas démocratique, où il n'y a pas de droit pour les employés, fussent-ils des fonctionnaires municipaux. Le plus grave, c'est qu'un journal que l'on ne pourra pas qualifier de droite ou d'extrême droite a fait une enquête et confirme qu'il y a véritablement un sentiment de peur. C'est inquiétant, d'autant plus que l'on a cherché soi-disant des compétences en Belgique, et il manque le minimum de compétences humaines que l'on peut trouver à Genève. On a une excellente école de bibliothécaires. Des écoles de management, on en a également à Genève... c'est véritablement se moquer du monde. La question que je pose à M. Kanaan qui n'est pas là, et je le regrette, c'est de savoir quand il sortira du déni. J'espère que ce sera le plus vite possible.

**Le président.** Nous transmettrons votre question à M. Kanaan. La parole est à M. Vincent Subilia.

**M. Vincent Subilia (LR).** Je vous remercie, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno. Elle porte sur l'un des bijoux de notre ville, à savoir l'Hôtel Métropole. J'aimerais savoir où en sont les procédures d'appel d'offres qui devraient être lancées, puisque suite à la cessation de l'exploitation qui en était faite par Swissôtel, nous devrions voir quelques nouvelles sociétés exploiter cet hôtel que la Ville n'a pas pour vocation de gérer, aux yeux de notre groupe. Merci de votre réponse.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** On a terminé le travail autour de l'appel d'offres. Je vais soumettre l'ensemble des documents au Conseil administratif après les vacances de février. A partir de là, on l'ouvrira. On est encore dans les temps et dans le calendrier que l'on avait fixé il y a de ça une petite année.

**M. Simon Brandt (LR).** Je ne sais pas à quel conseiller administratif s'adresse ma question, sans doute à M. Pagani. J'ai pris connaissance avec intérêt de la position du Conseil administratif sur RIE III et sur la naturalisation facilitée, mais je m'étonne de n'avoir vu aucune prise de position sur la votation relative au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). De nombreuses villes suisses ont pris position en faveur de ce projet. Je voudrais donc connaître la position du Conseil administratif sur la votation FORTA qui aura lieu dimanche.

**M. Guillaume Barazzone, maire.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Je réponds en tant que président du collège en vous indiquant que finalement le Conseil administratif a décidé de ne pas prendre position, puisqu'il y avait des avis divergents et que, dans ce genre de cas, le Conseil décide de ne pas prendre position. A titre personnel, j'estime qu'il y avait matière à le faire dans la mesure où un pan du financement concerne les agglomérations et également les transports publics. Je respecte la position des collègues qui ne souhaitaient pas le faire.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Monsieur Pagani, si je peux vous déranger dans votre lecture, excusez-moi... (*Rires.*) Je voudrais vous signaler qu'à la rue de Carouge 65, les bordures du trottoir en granit sont cassées. Je vous ai envoyé des photos il y a quelques minutes, de façon que vous puissiez intervenir et les réparer, car des accidents pourraient survenir, en particulier le soir ou lorsqu'il y a peu d'éclairage, peu de lumière et qu'une personne peut trébucher, tomber ou encore se casser une jambe. Merci de procéder à ces réparations.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la conseillère municipale, je vous remercie de m'avoir fait parvenir ces photos. J'agirai avec diligence comme il se doit pour remédier, le cas échéant, à cette déficience de nos trottoirs.

**Le président.** Nous sommes saisis de quatre motions d'ordonnancement. Je donnerai la parole, pour chaque objet, à une des personnes qui ont demandé l'urgence durant une minute. La première motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1269 visant à rendre la rue aux enfants.

Monsieur Gomez, vous avez la parole pour une minute.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Merci, Monsieur le président. Cette motion signale que, dans les années 1970, nos jeunes bougeaient dans la rue trois à quatre heures par jour. Or, aujourd'hui ils ont accès à ces mêmes rues environ vingt minutes par jour. Il nous a semblé urgent pour la santé, le bien-être psychique, le comportement social, la motricité et l'autonomie de l'ensemble de nos enfants que la municipalité traite cette problématique. Il y a urgence pour les 11 000 enfants de Genève, entre 4 et 12 ans, de mettre à leur disposition un maximum d'espaces naturels pour les activités physiques.

Il faut absolument lire le rapport de Pro Juventute précisant que le manque d'espace pour jouer dans leur environnement direct est la cause de beaucoup de

dysfonctionnements. C'est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter cette urgence afin que nous puissions examiner très rapidement, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, les dispositions nécessaires que peut prendre la municipalité.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1269 est refusée par 38 non contre 34 oui.*

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la résolution R-203 qui a trait aux bornes rétractables en Vieille-Ville. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Richard pour une minute.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR).** Merci, Monsieur le président. Je respecterai votre temps.

*Des voix. Bravo! (Applaudissements.)*

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Notre Conseil a accepté en 2014 la proposition PR-1046 dont j'étais à l'époque la rapporteuse. Le Parti libéral-radical, ainsi que presque tous les groupes, ont accepté avec enthousiasme l'installation de ces bornes pour la restriction de l'accès en Vieille-Ville, entre 20 h et 7 h. Actuellement, la solution existante est la suivante: les bornes sont levées vingt-quatre heures sur vingt-quatre, il faut s'approcher à 10 cm de la borne pour qu'elle s'abaisse durant la journée et beaucoup y renoncent. Les commerçants et les restaurateurs sont en train de perdre entre 30 et 50% de leur clientèle suite au manque de respect du Conseil administratif d'un accès simplifié. Le jour où les pompiers attendront derrière quelqu'un que la borne descende et où tout sera bloqué, ce sera le petchi. Nous vous recommandons donc, s'il vous plaît, d'accepter cette urgence.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-203 est acceptée par 38 oui contre 34 non.*

**Le président.** La troisième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1261 relative à la Turquie, aux droits humains, à la démocratie, etc.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).* Ça ne va pas, ça...

**Le président.** Je suis désolé, je n'ai pas le reste du texte. Ça vous convient, Madame Pérez? Il s'agit de la motion M-1261, au point 176 de notre ordre du jour. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Christina Kitsos.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Merci, Monsieur le président. Les minorités, les personnes discriminées, les journalistes et les auteurs sont en état d'urgence permanent en Turquie, et la situation s'aggrave. Dans ce contexte, permettez-moi de redemander une urgence qui, du reste, avait déjà été acceptée lors de la dernière session, car la situation ne va pas s'améliorer et nous aimerions vraiment transmettre cette motion au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1261 est acceptée par 36 oui contre 35 non. (*Applaudissements.*)

**Le président.** La dernière motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1262 ayant trait à la création d'un mécanisme de redistribution via la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Vous avez la parole, Madame la conseillère municipale.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Merci, Monsieur le président. A mon avis, il est utile de renvoyer cette motion au plus vite à la commission des finances pour approfondir la question des relations financières entre la Confédération et la Ville de Genève, du reste c'est ce que prouvent les objets sur lesquels on a débattu lors des dernières sessions. Pour une fois, on aura l'occasion de traiter un texte qui vise à diminuer les dépenses tout en maintenant les prestations.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1262 est acceptée par 45 oui contre 29 non.

**Le président.** Les urgences acceptées seront traitées ultérieurement.

**8. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 9 octobre 2012 de M<sup>me</sup> Michèle Roulet, MM. Jean-Charles Lathion, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Rémy Burri et Jacques Pagan: «Construisons la ville en Ville de Genève» (R-166)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Considérant:

- la crise aiguë du logement qui sévit à Genève et qui contraint une part de plus en plus importante de Genevois à s’installer sur Vaud ou en France;
- qu’une des priorités à Genève est d’augmenter son parc immobilier;
- que les terrains à bâtir en Ville de Genève sont rares et que, pour mener une politique foncière active, il faut optimiser l’utilisation du sol;
- que le modèle de la ville compacte, adopté dans «Genève 2020, Plan directeur communal de la Ville de Genève», est celui prôné par le développement durable;
- que le quartier des Grottes se trouve en zone 3 de quartiers urbains;
- qu’un immeuble de 10 niveaux (rez + 9 étages) n’est pas d’un gabarit excessif en Ville de Genève;
- que les oppositions de locataires d’immeubles, d’habitants d’une rue, lors de réunions de quartier, n’ont pas de base légale et ne font pas autorité pour décider de la politique de construction;
- qu’un immeuble de 5 niveaux (rez + 4 étages), tel que proposé par des habitants des Grottes, constituerait un gaspillage inacceptable d’un sol urbain constructible;
- que le Conseil administratif devrait prendre en compte le nombre croissant d’habitants qui désirent s’installer en ville, dans un périmètre central, proche de la gare,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour concrétiser le projet de construction d’un immeuble de 10 niveaux (rez + 9 étages) dans le quartier des Grottes sur la parcelle à l’angle de la rue des Grottes et de la rue Louis-Favre, et qui apporterait 50 logements supplémentaires à Genève.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développée, 1927.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La parcelle N° 3554 de Genève, section Cité, propriété de la Ville, constitue l'un des rares et derniers potentiels constructibles au centre-ville et son aménagement représente un enjeu important. La construction d'un nouvel immeuble permettra de requalifier le site et de répondre aux besoins prépondérants de la population en matière de logements.

C'est pourquoi, en réponse également à la résolution R-166 «Construisons la ville en Ville de Genève» acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2012, le Conseil administratif a adressé une proposition au Conseil municipal en date du 16 mars 2016 (PR-1176), en vue de confier à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) un droit de superficie distinct et permanent pour la réalisation et la gestion d'un immeuble de logements sociaux pérennes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier, Natacha Buffet-Desfayes et Simon Gaberell: «Pour des Fêtes de Genève de qualité et ouvertes à toutes et tous!» (M-1190)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le départ du directeur des Fêtes de Genève implique la mise en place d'un nouveau concept pour l'édition 2016;
- que la rade de Genève est mise à la disposition de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) par la Ville de Genève chaque année;
- que la communication de FGT&C autour du futur concept est jusqu'ici lacunaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport détaillé au sujet des négociations en cours avec la Fondation Genève

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Rapport, 4603.

Tourisme & Congrès autour des Fêtes de Genève, comprenant notamment les exigences posées par la Ville de Genève dans le cadre de l'édition 2016 et suivantes.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Comme pour les années précédentes, l'édition 2016 des Fêtes de Genève a été organisée par la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) qui, pour l'occasion, a mandaté un partenaire externe: M. Emmanuel Mongon.

Cela étant, compte tenu de l'impact important de cette manifestation sur le domaine public, la Ville de Genève a édicté un certain nombre de principes généraux évoqués par la Ville en 2013 déjà, puis inscrits dans une déclaration d'accord signée par la FGT&C en date du 11 novembre 2015. Ces principes sont inventoriés et explicités dans le rapport du Conseil administratif réalisé à l'attention du Conseil municipal, relatif à l'initiative populaire communale «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

En substance, la municipalité a demandé que la durée de la manifestation soit ramenée à 10 jours.

Par ailleurs, il a été requis que l'emprise au sol soit réduite d'environ 10%, et que le Jardin anglais (à l'exception de la promenade du lac) soit libéré des occupations diverses qu'il accueillait jusqu'en 2015, rendant difficilement accessible cet espace prisé par la population.

De plus, la Ville a souhaité n'accorder qu'en nombre limité la disposition de places assises exploitées durant les grands feux d'artifice, afin de garantir au public un espace suffisant et de qualité permettant d'assister gratuitement au spectacle.

Enfin, la Ville a demandé une amélioration qualitative tant des infrastructures utilisées que des animations et stands proposés.

L'ensemble de ces recommandations a été intégré dans le projet, élaboré par Genève Tourisme & Congrès pour l'édition 2016.

Il convient toutefois de préciser que la Ville de Genève n'intervient pas dans l'élaboration du programme de la manifestation. Tant les aspects organisationnels que la programmation relèvent de la compétence exclusive de la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

En tout état, la manifestation s'est tenue du 4 au 14 août 2016.

Un premier bilan de l'édition 2016 sera effectué conjointement avec le Canton, à la fin novembre, une fois que les comptes d'exploitation de la manifestation, dûment audités, auront été transmis par l'organisateur.

Dans l'intervalle, les premiers ajustements apportés ont donné généralement satisfaction à un large public:

- la durée de 10 jours (deux week-ends) semble correspondre aux besoins de toutes les parties prenantes;
- l'accessibilité au lac a été garantie tout au long de l'événement, la vue sur le lac était complètement dégagée;
- les attractions foraines ont été déplacées en amont de la jetée des Eaux-Vives et de la jetée des Pâquis, ce qui a permis de désengorger les quais et de diminuer sensiblement les nuisances sonores subies par les riverains;
- divers sites prisés des genevois (p. ex. Jardin anglais) n'ont pas été occupés ou que partiellement, demeurant ainsi à la disposition de la population tout au long de la manifestation;
- un «espace club» a été créé, rive gauche, permettant au public qui traditionnellement fréquentait les pré-Fêtes, de retrouver un lieu de détente où écouter de la musique (programmation locale) en buvant un verre;
- les mesures prises pour sauvegarder les arbres et autres massifs floraux ont limité les dégâts que subissent traditionnellement les végétaux.

Nonobstant la réalisation de ces mesures, d'autres améliorations sont attendues par la Ville pour la prochaine édition des Fêtes de Genève. Il s'agit notamment:

- réduction du périmètre des Fêtes de Genève de 10% par rapport à celui de 2016;
- interdiction des espaces privatisés situés sur les quais (sous réserve des exceptions dûment autorisées, y compris des gradins et chaises payantes durant les feux, comme les années précédentes);
- augmentation des surfaces non payantes sur les quais, le jour des feux d'artifice;
- meilleure accessibilité par les personnes à mobilité réduite, en particulier le jour des feux d'artifice.

Cela étant, il appartient désormais au Conseil municipal de se déterminer sur la suite qu'il souhaite donner au dossier «Fêtes de Genève».

L'initiative «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (IN-5) a été refusée le 27 septembre 2016 par le Conseil municipal, qui a chargé le Conseil administratif, conformément à la loi sur l'administration des communes (art. 36F), de proposer un contre-projet, dans un délai de trois mois.

Le Conseil municipal devra se prononcer sur le texte du contre-projet proposé par le Conseil administratif, au plus tard vingt-quatre mois après la constatation de l'aboutissement de l'initiative, soit le 16 octobre 2017.

Si le Conseil municipal s'accorde sur un texte de contre-projet, le peuple se prononcera tant sur l'initiative que sur un contre-projet.

Dans le cas contraire, seule l'initiative susmentionnée sera soumise à votation populaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**10. Réponse du Conseil administratif à la proposition du Conseil administratif du 3 mars 2015 en vue de l'approbation d'un projet de résolution soutenant une prévoyance professionnelle et une extension de la couverture maladie pour l'ensemble du personnel (PR-1121)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Vu l'article 115 du statut du personnel;  
vu l'article 112 du règlement d'application du statut du personnel;  
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal soutient l'élargissement de la prévoyance professionnelle pour l'ensemble du personnel et l'extension de la couverture maladie telles qu'envisagées selon les termes de l'accord intervenu entre les partenaires sociaux et demande au Conseil administratif d'en prévoir les coûts dès le projet de budget 2017.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal de son soutien dans le cadre de l'élargissement de la prévoyance professionnelle et de l'extension de la couverture maladie à l'ensemble du personnel, donnant ainsi suite à l'accord du 4 mars 2015 avec les partenaires sociaux.

Préalablement à sa mise en œuvre, les données chiffrées doivent faire l'objet d'une actualisation, puisque les simulations présentées dans le projet de résolution déposé en mars 2015 étaient basées sur les effectifs et revenus de 2014.

---

<sup>1</sup> Rapport, 2411.

De plus, conformément aux règles concernant la passation de marchés publics (AIMP), un appel d'offres doit être lancé début 2017.

De fait, considérant les délais légaux encadrant la procédure AIMP, cette dépense sera inscrite au projet de budget 2018 en vue de sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 juin 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Jennifer Conti et Marie-Pierre Theubet: «Pour une évaluation précise du nombre de sans-abri à Genève» (M-1234)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- l'augmentation constante de la précarité à Genève qui place de plus en plus de personnes dans des situations de vie extrêmement périlleuses<sup>2</sup>;
- l'absence d'études portant sur les personnes sans abri alliée à la honte d'être placé dans la précarité qui induisent des phénomènes de retrait social;
- le fait qu'«il n'y a aucune statistique officielle concernant le sans-abrisme en Suisse (ni à Genève), ni de définition ou de critères sur lesquels se reposer pour quantifier cette partie de la population» comme le rappelle le Service InterroGE de la Ville de Genève<sup>3</sup>;
- que les associations de terrain travaillant dans le champ social évaluent entre 400 et 1200 les personnes cherchant quotidiennement un abri en Ville de Genève<sup>4</sup>, constatant ainsi que la variabilité de cette fourchette est trop importante;
- les variations saisonnières et les difficultés de prendre en compte une problématique sociale si elle n'est pas bien évaluée et partant de là d'adapter une réponse coordonnée et adéquate;

<sup>1</sup>Développée, 922.

<sup>2</sup><http://www.adc-ge.ch/actualites/6-actualites/162-statistiques-aide-sociale>

<sup>3</sup>[http://www.ville-geneve.ch/index.php?id=16358&id\\_detail=2344](http://www.ville-geneve.ch/index.php?id=16358&id_detail=2344)

<sup>4</sup>[http://alcip.ch/images/MANIFESTE\\_04.14.pdf](http://alcip.ch/images/MANIFESTE_04.14.pdf)

## Motion: évaluation du nombre de sans-abri

- l'urgence sociale de ne plus nier une problématique importante qui conduit un certain nombre de nos concitoyen-ne-s à dormir dans des parcs, des caves ou des voitures;
  - la volonté du Conseil administratif, affirmée dans sa feuille de route pour la législature 2015-2020, que Genève devienne une ville avec zéro sans-abri;
  - le vote par le Conseil municipal de la motion M-1040 «Pour un lieu de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue» et la difficulté actuelle de savoir précisément combien de personnes y sont afin de la mettre en œuvre,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de réaliser ou de mandater une entité externe afin d'effectuer une étude visant à documenter et chiffrer précisément la problématique des personnes sans abri sur le territoire de la Ville de Genève et mettre rapidement en œuvre une politique concertée avec le Canton et les autres communes, afin de répondre durablement à cette question du sans-abrisme.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif partage pleinement les préoccupations des motionnaires, qui ont relevé l'objectif «zéro sans-abri» inscrit dans la *Feuille de route du Conseil administratif, législature 2015-2020*<sup>1</sup>. Pour tendre à ce résultat, encore faut-il, en effet, qualifier et quantifier les personnes que l'on regroupe dans la catégorie du sans-abrisme.

Depuis mars 2016, le département de la cohésion sociale et de la solidarité a mandaté une personne chargée de définir une stratégie municipale de lutte contre la précarité et l'exclusion. Si son mandat ne comporte pas d'étude statistique précise sur la question du sans-abrisme, cette personne relève toutefois les difficultés suivantes:

*L'absence d'une définition opérationnelle du sans-abrisme*

La Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) a élaboré une définition théorique du sans-abrisme qui tient compte notamment de quatre situations différentes sur le plan du logement: être sans abri, sans logement, en situation de logement précaire et de logement inadéquat. Cette définition a l'avantage de couvrir tout le spectre du sans-abrisme entre les personnes se trouvant sans abri et celles vivant dans des logements précaires et inadéquats et à hauts risques de devenir des sans-abri. Elle correspond aux 400 à 1200 personnes évoquées dans l'introduction aux considérants de cette motion.

---

<sup>1</sup> <http://www.ville-geneve.ch/conseil-administratif/feuille-route-conseil-administratif/>

*Le caractère mouvant de la population sans chez-soi*

Les personnes sans logement changent constamment de lieu, de solution d'hébergement, passent du risque de perdre le logement à la situation de la grande exclusion, de l'absence temporaire du logement au sans-abrisme de longue durée. D'autre part, la nature temporaire de l'absence de chez-soi et les différences de durée du sans-abrisme font que le moment choisi pour récolter les données peut avoir un impact pour saisir la nature et l'ampleur du phénomène.

Cependant, la littérature nous indique que les comptages simples des personnes sans abri sont utiles pour les besoins en termes de dispositifs d'accueil d'urgence; une tâche à laquelle se sont attelés la quasi-totalité des 28 membres de l'Union européenne, quand bien même le contexte, les méthodologies et les sources diffèrent<sup>1</sup>.

Un article récent dans la *Revue médicale suisse* plaide lui aussi pour un dénombrement. «Le sans-abrisme doit être mieux identifié et caractérisé en Suisse, notamment en ce qui concerne la santé des familles et des enfants.» Les sans-abri payent un lourd tribut de santé aux conditions de vie précaires et illustrent ainsi de manière éclatante l'importance du logement en tant que déterminant social de la santé<sup>2</sup>. C'est une population par ailleurs «de plus en plus jeune et multigénérationnelle», ce qui doit fortement interpeller les collectivités publiques et la société dans son ensemble.

La FEANTSA note également que plusieurs pays européens – aussi divers que le Danemark, l'Irlande, la République tchèque, etc. – se sont dotés de stratégie intégrée de lutte contre le sans-abrisme. Sur cette base, la Fédération propose plusieurs pistes, dont l'approche fondée sur les données de type démographique (âge, sexe, origine, etc.), mais également d'autres plus complexes (temps passé dans la rue ou dans les dispositifs, lieu de séjour la veille, etc.).

Pour le reste, le Conseil administratif partage également la préoccupation des motionnaires selon laquelle la précarité augmente de manière constante à Genève. Ainsi, le rapport de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) sur le secteur communautaire du Service social relevait que le nombre de demandes d'assistance sociale auprès de l'Hospice général a plus que doublé entre 2002 (4662 dossiers) et 2013 (9759)<sup>3</sup>, pour s'établir en 2015 à 11 546 dossiers<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup>Rapport 2015 sur le mal-logement de la FEANTSA et de la Fondation Abbé Pierre : [http://www.fondation-abbepierre.fr/sites/default/files/content-files/files/chapitre\\_2\\_-\\_les\\_personnes\\_sans\\_domicile\\_dans\\_lunion\\_europeenne\\_une\\_situation\\_grave\\_mais\\_pas\\_desesperee.pdf](http://www.fondation-abbepierre.fr/sites/default/files/content-files/files/chapitre_2_-_les_personnes_sans_domicile_dans_lunion_europeenne_une_situation_grave_mais_pas_desesperee.pdf)

<sup>2</sup>«Santé et soins des personnes sans abri», Drs Yves Jackson, Thimotée Willemina et Patrick Bodenmann, 2016, N° 533

<sup>3</sup><http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1449130006-secteur-communautaire-perspectives-2016-suite-rapport-idheap/>

<sup>4</sup>[http://www.hospicegeneral.ch/fileadmin/files/pdfs/hg/en\\_chiffres/Rapport\\_financier\\_2015.pdf](http://www.hospicegeneral.ch/fileadmin/files/pdfs/hg/en_chiffres/Rapport_financier_2015.pdf)

En conclusion, les motionnaires ont donc parfaitement raison de souligner la nécessité de mettre en œuvre une étude sur le sans-abrisme à Genève. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité va conduire un travail avec les partenaires sur cette question en 2017. Bien comprendre le problème de l'exclusion liée au logement constitue en effet un point essentiel pour tendre à l'objectif de zéro sans-abri.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*

## **12. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 13 décembre 2014: «SOS immeuble en danger au 16, Grand-Rue, 1204 Genève» (P-332)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-332 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Donnant suite à la pétition P-332 du 13 décembre 2014, l'Unité opérations foncières du département des constructions et de l'aménagement s'est rendue sur place pour constater, depuis l'extérieur, que l'immeuble sis 16, Grand-Rue présentait un état de dégradation avancé, conséquence probable d'un défaut d'entretien.

Un contact a dès lors été pris avec la régie en charge de la gérance de l'immeuble et un courrier lui a été adressé rappelant les obligations du propriétaire en matière d'entretien. L'attention a notamment été attirée sur le fort danger d'accident pouvant survenir sur le domaine public suite à la dégradation de l'enveloppe dudit bâtiment.

Dans sa réponse, la régie a précisé que l'état du bâtiment ne nécessitait aucun travaux à entreprendre à court terme et qu'une demande d'autorisation de construire était actuellement pendante auprès des divers départements de l'Etat de Genève, et ce depuis plus de dix ans.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Rapport, 4180.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)  
Interpellation écrite: sous-traitance sauvage pour le pavage  
de la rue du Puits-Saint-Pierre

A la suite de cette réponse, le département des constructions et de l'aménagement a contacté le Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites (CMNS) afin d'attirer leur attention sur l'état de délabrement avancé de cet immeuble et du risque potentiel qui pouvait en résulter.

Une procédure de mise en demeure de travaux d'urgence avait été préparée en son temps mais, pour diverses raisons, le DALE nous a informé ne pas l'avoir concrétisée.

En application des dispositions prévues, d'une part, par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI, L 5 05, art.129 et ss) et, d'autre part, par la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, L 4 05, art. 50 et ss), l'immeuble étant classé, il appartient à l'Etat de Genève d'intervenir dans ce dossier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 28 septembre 2016 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Sous-traitance sauvage? Exploitation abusive de la force de travail? Quelles sont les explications du Conseil administratif?» (IE-20)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Un chantier s'est ouvert devant la Maison Tavel, rue du Puits-Saint-Pierre à Genève, cet été. Ce chantier a été géré par l'entreprise Soraco (voir photo N° 1 en annexe), dont le site internet mentionne sous la rubrique «valeurs»:

«Exemplarité

- Le respect de la loi, et la défense de la profession, avec le refus du travail au noir et l'engagement à recourir à un personnel exclusivement déclaré et qualifié.
- Le développement durable, avec la priorité résolument donnée aux solutions environnementales, lorsque cela est compatible avec la nature du projet.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2613.

- La qualité garantie à chaque phase de travail, en conformité avec les règles de l’art, la déontologie du métier et le cahier des charges.»

Selon plusieurs habitants du quartier, il est apparu que le pavage de la rue – après que la fouille a été comblée – a été effectué par des ouvriers venus de France. Selon certains témoignages (non vérifiés), ces ouvriers logeaient dans leur camionnette pour toute la durée du chantier (voir photo N° 2). Selon d’autres allégations (pas vérifiées non plus), ces personnes logeaient dans un hôtel en France voisine.

M. Pierre Gauthier, signataire de la présente et conseiller municipal, a questionné en juin 2016 le conseiller administratif en charge, M. Rémy Pagani, sur cette situation. Ce dernier n’a toujours pas répondu au 14 septembre 2016 – date de la rédaction de la présente question – alors qu’il avait promis qu’il «ferait une enquête».

En septembre 2016, ces mêmes habitants ont constaté que des ouvriers – portugais cette fois-ci – continuaient le travail de pavage de cette rue dans des conditions analogues à celles de leurs prédécesseurs français, notamment celle de loger dans leur véhicule ou dans un hôtel (voir photo N° 3).

Les questions sont donc les suivantes:

1. L’enquête promise par M. Rémy Pagani a-t-elle été conduite et quel en est le résultat?
2. S’agit-il de sous-traitance sauvage?
3. Pourquoi l’entreprise Soraco a-t-elle dû engager du personnel supplémentaire étranger alors qu’elle dispose en son sein de paveurs expérimentés?
4. L’entreprise Soraco peut-elle garantir que l’emploi du personnel temporaire français puis portugais a été fait en respect des conventions collectives et des dispositions contractuelles convenues avec le Conseil administratif?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

1. *L’enquête promise par M. Rémy Pagani a-t-elle été conduite et quel en est le résultat?*

L’enquête a été conduite par le Service du génie civil et le résultat en est le suivant:

L’entreprise Soraco, mandatée pour la réalisation des travaux à la rue du Puits-Saint-Pierre, a sous-traité les travaux de pavage à l’entreprise française Alpes Pavage.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)  
Interpellation écrite: sous-traitance sauvage pour le pavage  
de la rue du Puits-Saint-Pierre

Cette sous-traitance a été dûment annoncée à la Ville de Genève avant le début des travaux et est inscrite à l'article 6 du contrat d'entreprise du 18 mars 2016 signé entre Soraco et la Ville de Genève. L'entreprise Alpes Pavage, déjà connue de la Ville de Genève, a travaillé à plusieurs reprises sur ses chantiers. Elle est à jour avec ses prestations sociales et les ouvriers qui ont œuvré à la rue du Puits-Saint-Pierre ont fait l'objet d'annonce nominative d'une activité lucrative pour travailleurs détachés auprès de l'Office cantonal du travail (OCIRT).

2. *S'agit-il de sous-traitance sauvage?*

Compte tenu de ce qui précède, il ne s'agit pas de sous-traitance sauvage, mais au contraire d'une sous-traitance en bonne et due forme.

3. *Pourquoi l'entreprise Soraco a-t-elle dû engager du personnel supplémentaire étranger alors qu'elle dispose en son sein de paveurs expérimentés?*

La société Soraco dispose effectivement d'une équipe de paveurs, mais pour faire face aux différents engagements qu'elle a pris auprès de ses clients, notamment la Ville de Genève pour le pavage de la rue du Puits-Saint-Pierre, elle a fait appel au sous-traitant Alpes Pavage afin d'assurer la planification de ses différents chantiers.

Force est aussi de constater que les entreprises de génie civil genevoises recourent à de la sous-traitance pour des travaux de pavage de telle ampleur afin d'affecter leurs équipes spécialisées dans ce domaine à des interventions de plus petite taille et plus complexes.

4. *L'entreprise Soraco peut-elle garantir que l'emploi du personnel temporaire français puis portugais a été fait en respect des conventions collectives et des dispositions contractuelles convenues avec le Conseil administratif?*

Conformément aux termes du contrat d'entreprise du 18 mars 2016, le sous-traitant Alpes Pavage s'est acquitté des déclarations de travail auprès de l'OCIRT, s'engageant de fait à respecter les conventions collectives et contractuelles requises par la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*



4408

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)  
Interpellation écrite: sous-traitance sauvage pour le pavage  
de la rue du Puits-Saint-Pierre



SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)  
Interpellation écrite: sous-traitance sauvage pour le pavage  
de la rue du Puits-Saint-Pierre

4409



**14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 avril 2016 de M. Simon Gaberell: «Promotion du vélo en Ville de Genève» (QE-450)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Cette question écrite fait suite à ma question orale du 5 avril 2016.

Le 5 mai 2014, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-1051 du 6 novembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 467 000 francs destiné aux études pour la promotion du vélo ainsi qu'à la communication.

Il s'agit d'un crédit d'étude ambitieux visant notamment à l'extension du réseau cyclable en vue d'atteindre les objectifs du plan directeur communal d'«équiper 80% du réseau routier d'aménagements cyclables» et à supprimer les «points noirs» du réseau cyclable, afin d'offrir d'ici à 2019 un réseau complet et sécurisé d'aménagements cyclables pour mettre en œuvre l'initiative populaire cantonale IN 144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)» acceptée par la population genevoise en 2011.

Ma question est donc la suivante et se décline en trois points:

- où en sont les études menées par le Conseil administratif suite à l'acceptation de la proposition PR-1051?
- quel est le plan d'action mis en place par le Conseil administratif pour réaliser les objectifs du plan directeur communal et la mise en œuvre de l'initiative IN 144?
- le Conseil administratif pense-t-il être en mesure de réaliser ces objectifs?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les études suivantes ont été financées par la proposition PR-1051.

Etudes d'aménagements cyclables terminées pour la bretelle du boulevard des Tranchées, l'avenue Edmond-Vaucher, le chemin Louis-Dunant, la rue de Vermont, la rue des Charmilles, pour la résolution de 5 points noirs du réseau cyclable et pour une liaison cyclable du Jardin anglais à la place du Port et au quai Général-Guisan.

Etudes d'aménagements cyclables en cours pour l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc, l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur les quais du Mont-Blanc et Wilson, un aménagement

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6594.

cyclable rue François-Diday, et l'ajout de cases avancées et présélections pour les cycles dans plusieurs carrefours.

Par ailleurs plusieurs études ont été initiées dans le cadre de dossiers d'assainissement du bruit routier.

Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2015, 9 km d'aménagements cyclables ont été réalisés sur le réseau routier, portant le total du réseau routier aménagé pour les cycles à 122 km; 47% du programme inscrit au plan directeur communal Genève 2020 a été réalisé.

Les améliorations réalisées depuis 2014 consistent à faciliter les mouvements aux carrefours, prolonger et sécuriser des aménagements existants, créer des zones à priorité piétonne, réaliser de nouvelles pistes et bandes cyclables, autoriser des mixités avec les transports publics et les piétons en cas d'impossibilité de bande ou piste cyclable.

Les lieux concernés sont:

- la rue François-Dussaud (tronçon compris entre la rue Hans-Wilsdorf et la route des Acacias);
- le chemin Rigot;
- la place de Cornavin;
- la rue Maunoir;
- le chemin Doctoresse-Champendal;
- l'avenue Krieg (tronçon compris entre la route de Florissant et la rue Pedro-Meylan);
- tronçons du boulevard Helvétique et du boulevard de la Tour;
- un tronçon du quai Général-Guisan;
- la place du Port;
- l'avenue du Mail (tronçon compris entre la rue du Vieux-Billard et la rue de l'Ecole-de-Médecine);
- la place des 22-Cantons;
- la route de Malagnou (tronçon compris entre l'avenue Théodore-Weber et la rue de Contamines; tronçon entre la place Emile-Guyénot et le chemin de Roche);
- la rue de Montbrillant et son carrefour avec la rue des Gares;
- le boulevard des Philosophes (au niveau de la rue Leschot et sur son tronçon compris entre la rue Saint-Léger et le rond-point de Plainpalais);
- le chemin Rieu;
- la rue du Vidollet (tronçon compris entre la rue Baulacre et la rue de Montbrillant);

- le chemin Thury (à la hauteur du N°5);
- le carrefour rue du Mont-Blanc/rue Pécolat;
- le chemin Frank-Thomas;
- le boulevard du Pont-d’Arve (tronçon compris entre la rue de Carouge et le boulevard de la Tour);
- la place de Montbrillant;
- la rue de Lausanne (tronçon compris entre le chemin des Mines et la place Albert-Thomas);
- le carrefour des 23-Cantons;
- la rue Lombard (tronçon compris entre le boulevard de la Tour et le boulevard de la Cluse);
- le quai du Mont-Blanc (à la hauteur du N° 31);
- la rue du Fort-Barreau (N<sup>os</sup> 19 à 23);
- le boulevard Georges-Favon au débouché de la rue Bartholoni et entre les rues Hornung et Bovy-Lysberg;
- ponts de l’Ile, liaison depuis le quai des Bergues;
- la rue du Commerce;
- la rue de l’Athénée entre le boulevard Jaques-Dalcroze et le boulevard Helvétique.

Le plan d’action concernant les aménagements cyclables est le suivant.

#### *Réseau de quartier*

L’aménagement du réseau de quartier est prévu au travers de la mise en œuvre du programme des zones 30 km/h inscrit au PDCom, qui suit son cours. Il fait partie de la stratégie d’assainissement du bruit routier et doit permettre, à terme, de respecter les valeurs limites imposées par l’OPB. La rue de l’Ecole-de-Médecine a été mise à 30 km/h en 2016. La zone 30 km/h des Délices sera mise en service courant 2017. La zone 30 km/h de la Jonction est actuellement en cours de procédure d’autorisation de construire. Une proposition pour la réalisation de trois nouvelles zones 30 km/h sera déposée en 2017.

#### *Réseau secondaire et primaire*

L’équipement des axes secondaires et primaires en aménagements cyclables fait l’objet d’études spécifiques, lancées sur les axes qui restent susceptibles d’accueillir un tel équipement.

Dans ce domaine, la Ville ne peut qu'émettre des propositions. La plupart du temps, elles se heurtent aux contraintes imposées par la politique cantonale en matière d'écoulement du transport individuel motorisé et sont, de ce fait, régulièrement refusées par l'autorité compétente.

La récente adoption du contre-projet cantonal à l'initiative 154 en votation populaire, qui prévoit la priorité pour les transports publics et la mobilité douce dans le centre et l'hypercentre, permet d'espérer une évolution de cette politique et une meilleure prise en compte des besoins en matière de déplacements des cyclistes.

La rue du Grand-Pré est actuellement en travaux et accueillera un nouvel aménagement pour les cycles. Le projet d'aménagement cyclable du quai Gustave-Ador est en cours de procédure d'autorisation de construire, ainsi que le projet de liaison cyclable du Jardin anglais à la place du Port et au quai Général-Guisan.

#### *Améliorations ponctuelles du réseau*

L'amélioration de la sécurité aux carrefours, à l'approche des carrefours et le comblement des interruptions ponctuelles d'aménagement font l'objet d'une démarche spécifique pour la résolution des points noirs du réseau cyclable. Un avis favorable de la Direction générale des transports a récemment été obtenu pour trois points noirs: traversée piétonne et cyclable de la route de Lausanne au niveau du chemin de l'Impératrice, améliorations à la rue Albert-Richard et à la rue de Saint-Jean sur son tronçon entre la rue du Mandement et le boulevard James-Fazy. Pour ces deux derniers les travaux sont prévus début 2017. Le cas de la traversée de la route de Lausanne nécessite une coordination avec des interventions de régulation lumineuse.

Enfin, une nouvelle proposition pour le déploiement de couverts à vélos et l'achat d'arceaux vélos sera déposée début 2017.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**M. Simon Gaberell** (Ve). Je reviens sur ma question écrite et sur la réponse qui m'a été fournie par M. Pagani et ses services. De toute évidence la réponse ne convient pas, puisqu'on ne répond pas à la question de savoir si nous réussissons à atteindre les objectifs de l'initiative qui demandait que 80% des voies soient cyclables. Dans votre réponse, Monsieur Pagani, vous êtes satisfait des 9 km supplémentaires de piste cyclable, c'est très bien, nous vous félicitons pour cela.

Néanmoins, vu les délais posés par l'initiative, nous sommes encore très loin de pouvoir atteindre ces objectifs. Vu le rythme auquel vous progressez, cela nous semble clairement impossible. D'autre part, vous mentionnez que la première analyse a identifié les points noirs, mais que seuls deux ou trois ont été résolus. Cela veut dire qu'il en reste encore énormément sur le circuit cyclable genevois. Que font donc vos services? Etes-vous en mesure de pouvoir nous dire que vous réaliserez les objectifs contenus dans l'initiative?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Monsieur le conseiller municipal, comme vous le savez je ne suis que force de proposition. Vous avez constaté, comme moi, un certain nombre de politiques contradictoires menées par le Canton, notamment par rapport aux zones vertes qui sont en contradiction complète avec la politique adoptée. Vous les avez d'ailleurs décriées.

Pourtant, le contre-projet qui a été adopté concerne la carte centrale, pour ce qui est de la pacification des quartiers. Je le déplore, Monsieur le conseiller municipal, et je fais en sorte de manière systématique de défendre les intérêts des cyclistes en mettant des pistes cyclables, même quand j'obtiens des autorisations. Je dois me battre pied à pied pour les mettre en œuvre, car j'essuie de temps en temps un refus, même lorsqu'il s'agit de marquer des pistes cyclables sur la rue, alors que les autorisations sont en force. Je le déplore donc aussi.

Je vous propose de faire en sorte que M. Barthassat qui est responsable de cette situation, un peu contradictoire, puisse aller de l'avant en ce qui concerne votre demande. J'estime pour ma part avoir fait mon boulot et le faire tous les jours.

- 15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 février 2010 de MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Thierry Piguet, Roger Michel, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Andrienne Soutter et Christiane Olivier: «Construisons des bains publics dans le Rhône!» (M-901)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- la loi sur la santé K 1 03 du 7 avril 2006;
- la modification de l'article 2A, lettre f), du règlement cantonal sur les bains publics F 3 30.03 (Rbains) du 12 avril 1929, autorisant dès le 1<sup>er</sup> mars 2007 la baignade dans le Rhône depuis le pont Sous-Terre;
- la motion M-166, «Restauration des bains d'Arve», acceptée le 6 juin 2001;
- l'existence de bains fluviaux à Bâle (Breite Bad, St-Johann Bad), à Berne (Freibad Lorraine, Freibad Marzili), à Zurich (Frauenbad, Männerbad, Oberer Letten, Unterer Letten) et dans d'autres villes suisses et européennes;
- l'article de la *Tribune de Genève* du 4 août 2009 (Thierry Mertenat), intitulé «La loi tolère les nageurs, pas les plongeurs»;
- le véritable succès populaire à la belle saison auprès des jeunes qui investissent ce secteur pour la baignade;
- l'opportunité d'aménager intelligemment un espace de loisirs et de verdure dans le secteur de la pointe de la Jonction (rive gauche) ou dans le secteur des falaises de Saint-Jean (rive droite),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un projet de construction de bains publics dans le Rhône en collaboration avec l'Etat.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Pour mémoire, le Rhône, en tant que cours d'eau, fait partie du domaine public cantonal. Ces dernières années, le Canton a installé quatre plateformes destinées aux baigneurs le long du sentier des Saules, qui rencontrent un grand succès populaire en période estivale.

---

<sup>1</sup> Rapport, 225.

Les conditions pour garantir la sécurité des nageurs n'étant pas réunies, le Conseil administratif a fait part aux responsables du Canton à répétées reprises de ses réserves quant aux responsabilités en matière de salubrité, de tranquillité publique et de sécurité des baigneurs.

Le Canton a récemment présenté au département des constructions et de l'aménagement les dispositifs de sécurité qu'il a l'intention d'installer dans le Rhône pour la saison 2017.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a proposé à votre conseil de ne pas laisser les conditions d'accueil des usagers du sentier des Saules dans l'état actuel. Le Conseil municipal a approuvé la réfection du chemin et des pelouses, et l'apport d'équipements de base tels que des toilettes publiques, des bancs et des tables de pique-nique. A cet effet, la proposition PR-1084 destinée aux travaux d'aménagement du sentier des Saules a été votée le 17 février 2015 par le Conseil municipal.

Entre-temps, des riverains ont déposé un recours contre la requête en autorisation de construire DD 107788/1 «Aménagement du sentier des Saules – construction d'un WC public» et, à ce jour, ces travaux ne sont pas encore réalisés. Les protagonistes formulent des demandes quant au déplacement de mobilier et au développement d'un projet de requalification de la rue des Falaises. La Ville de Genève s'est déclarée favorable pour entrer en matière avec les recourants sur ces sujets, mais elle attend encore que le Tribunal administratif statue sur cette affaire.

Le Conseil administratif entend bien les demandes du Conseil municipal mais, vu ce qui précède, veut d'abord s'assurer que le projet développé puisse être mené à terme, qu'il corresponde aux besoins des usagers et aux attentes des riverains, avant d'envisager toute autre démarche dans ce secteur.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 9 septembre 2013: «Pour un modèle réaliste de réseau de tram à cinq lignes» (P-310)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-310 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La pétition a été déposée auprès du Conseil municipal en juillet 2013. Elle fait suite à l'important changement intervenu en décembre 2011 dans l'exploitation du système de tramways genevois: le réseau a été simplifié, passant à trois lignes de tram (12-14-15), soit une ligne par axe, en lieu et place du système en maillage qui comptait huit lignes. En conséquence, il y a un nombre accru de transbordements pour les usagers, mais également une meilleure efficacité au niveau de l'exploitation et une fiabilisation des horaires. Les cadences des lignes 14 et 15 sont augmentées en 2012. L'introduction des convois de 53 m sur la ligne 12 a permis une augmentation de la capacité de +20%. En 2012, le tronçon CERN/Bel-Air de la ligne 14 est renommé en ligne 18.

Les pétitionnaires demandent que soit remis en service un moyen efficace de relier la rive gauche et la rive droite, sans transbordement. En juin 2014, la ligne 18 a été prolongée de la place Bel-Air au rondou de Carouge, offrant ainsi une desserte directe entre Carouge et Meyrin via Cornavin.

Une attention particulière a été apportée à l'amélioration des conditions de transbordement des usagers. La signalisation installée à la rue du Rhône, au niveau de la place du Rhône, couplée à des mesures de police, a permis de réduire le nombre de véhicules en infraction débouchant sur la place de Bel-Air et entravant la progression des transports publics et piétons. La réorganisation du pôle du rond-point de Plainpalais a permis de réduire les distances de déplacement pour les piétons en offrant plus de sécurité grâce à l'amélioration des traversées. La signalisation et la localisation du mobilier urbain ont été améliorées au pôle de Cornavin, permettant des transbordements plus efficaces.

Dans l'ensemble, et malgré les difficultés rencontrées à la suite des changements de décembre 2011, l'utilisation des transports publics genevois a augmenté.

Toutefois, la réintroduction de la ligne 16 à ce jour n'est toujours pas d'actualité.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Rapport, 4215.

En attendant les prochaines mises en service des infrastructures lourdes de transports collectifs que sont la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et les prolongements ou nouvelles lignes de tramways et de trolleybus, l'objectif du Conseil d'Etat affiché dans le plan directeur des transports collectifs 2015-2018 est de répondre au mieux à la demande, en utilisant le réseau existant et en le complétant lorsque cela est nécessaire si les moyens financiers sont disponibles.

La Ville de Genève est tenue informée des développements prévus et donne un avis dans le cadre des consultations sans pour autant être compétente en matière de planification des transports en commun.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:

*Rémy Pagani*

**17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 septembre 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Patricia Richard, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Est-ce que Genève devient un dépôt?» (M-1252)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant que:

- la ville de Genève est une ville extrêmement touristique;
- les abords d'une école et des lieux voués aux activités parascolaires et aux cuisines scolaires doivent être par principe propres et accessibles;
- le cheminement prévu pour accéder aux cuisines scolaires des écoles primaires des Pâquis, soit l'école de Zurich et de Pâquis-Centre, passe normalement par le square et le passage sous forme d'escalier reliant le square à la rue Royaume;
- ce square est quasiment laissé à l'abandon et que le passage s'est transformé en toilettes publiques à ciel ouvert;
- depuis plusieurs années déjà les groupes d'enfants ne passent plus par là, car les lieux sont immondes;

---

<sup>1</sup> Développée, 1803.

Motion: salubrité au square Royaume pour les enfants des écoles

- la sécurité des enfants est de ce fait mise en danger puisque, au lieu de traverser par un cheminement sécurisé, ils passent par le trottoir de la rue de la Navigation, puis par la rue Royaume qui est envahie de véhicules et qui n'est pas équipée de trottoirs;
- il appartient à la Ville de Genève de mettre des cheminements sécurisés à la disposition des enfants devant se déplacer pour accéder aux cuisines scolaires;
- accessoirement laisser un espace de quartier dans cet état est lamentable pour les habitants riverains et donne une bien piètre image aux touristes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal, dans les trois mois, un projet d'aménagement permettant d'assurer aux enfants un cheminement en toute sécurité et de prendre toutes les mesures afin d'assurer la salubrité des lieux dans les plus brefs délais.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Suite aux problématiques soulevées par la motion, le Conseil administratif a débattu lors de sa séance du 5 octobre 2016 des différentes propositions soumises par le département de l'environnement urbain et de la sécurité et a renvoyé à ce dernier la charge de la coordination de la mise en œuvre des solutions préconisées.

Premièrement, il a été décidé de prendre des dispositions immédiates concernant le passage sous forme d'escalier, à savoir:

- durant le mois de novembre, la pose d'un projecteur puissant par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité afin de décourager toutes personnes de laisser des déjections ou souillures et l'élagage des arbres du square attendant par le Service des espaces verts dans le but de lui redonner un aspect plus soigné,
- dès que les températures le permettent (5° C minimum durant une douzaine de jours et nuits), la réfection des escaliers particulièrement endommagés (fissures, interstices, etc.) par la Direction du patrimoine bâti et la pose d'un produit hydrophobe et oléophobe dans les mêmes conditions climatiques par le Service Voirie – Ville propre afin d'en faciliter le nettoyage et de neutraliser les odeurs.

Dans un deuxième temps, il est prévu de réunir les différents acteurs de la Ville de Genève et du quartier afin de repenser l'aménagement du square adjacent et de donner à nouveau l'envie aux habitants de l'investir.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 septembre 2016 de M. Didier Lyon: «Fan zone de l'Eurofoot 2016» (QE-455)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La fan zone de l'Eurofoot a fait couler beaucoup d'encre. Fallait-il oui ou non réaliser une fan zone? Finalement la réponse a été oui.

La société NEPSA SA a été mandatée pour réaliser l'événement. Il s'agit d'une société anonyme à but commercial. Le budget de l'importante manifestation a été de 1,8 million de francs. L'affluence en spectateurs et utilisateurs a été de 400 000 personnes sur un mois.

Si l'organisation a été bonne, il faut cependant relever le prix très élevé des emplacements pour les commerçants, soit jusqu'à 42 000 francs pour un mois d'utilisation.

Ma question est donc la suivante: combien la société anonyme NEPSA a-t-elle payé pour la période de l'Euro 2016 en juin dernier pour l'utilisation et la location du domaine public, en l'occurrence de la plaine de Plainpalais?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'auteur de la question écrite QE-455 «Fan zone de l'Eurofoot 2016» souhaite savoir quel montant la société NEPSA, organisatrice de l'événement, a payé pour l'occupation du domaine public (plaine de Plainpalais).

A titre liminaire, il sied de préciser que l'attribution de l'organisation de la fan zone 2016 a fait l'objet d'un appel à projet paru dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 22 mars 2016.

Divers dossiers ont été analysés par un jury composé d'employés de la Ville provenant de départements différents.

Cela étant, il ressort de l'appel à projet susmentionné, ainsi que du cahier des charges relatif à l'événement précité, que la Ville a accordé à l'organisateur de la manifestation la gratuité complète des taxes et émoluments relatifs à l'occupation du domaine public concédé.

En contrepartie, l'organisateur devait assumer l'intégralité des charges, des risques et, cas échéant, du déficit de la manifestation.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1581.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)  
Question écrite: coût de l'utilisation du domaine public  
pour la fan zone par la société NEPSA

4421

Ainsi, la société NEPSA s'est engagée à organiser une manifestation gratuite, festive, populaire et tout public, du 10 juin au 10 juillet 2016.

C'est dès lors la société NEPSA qui a assumé financièrement les coûts liés à la gestion des déchets (tri, récupération, vaisselle recyclable, produits compostables, gestion des eaux usées, compacteurs, etc.) et du dispositif sanitaire (notamment location, installation et entretien d'un nombre de WC suffisant).

La société NEPSA a par ailleurs financé le concept de nettoyage, étant précisé que la plaine de Plainpalais et ses alentours devaient être rendus à la population propres tous les jours à 6 h du matin.

De même, la société NEPSA a été en charge de financer un concept de sécurité incluant l'ensemble des mesures envisagées pour assurer le bon déroulement quotidien de la manifestation (présence importante dans le périmètre de la manifestation d'agents de sécurité privée).

Au surplus, la société NEPSA a dû se conformer au concept relatif aux mesures sanitaires exigées par le Service du médecin cantonal (notamment présence en nombre suffisant de samaritains).

Il en est de même du concept relatif aux mesures contre le bruit, garantissant le respect des normes environnementales, conformément aux exigences du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants.

Enfin, NEPSA SA a pris en charge les frais liés à l'animation et à la location de toute l'infrastructure nécessaire au bon déroulement de la manifestation (trois écrans géants, stands, raccordement en eau et en électricité, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 novembre 2016 de M. Christo Ivanov: «Nouvelles tâches de la police municipale: bilan?» (QE-458)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

En 2013, la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) a été modifiée pour attribuer de nouvelles compétences matérielles aux agents de la police municipale, en termes de répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants, de contrôles en matière de sécurité routière et de maintien de la sécurité publique.

La loi genevoise d'application du Code pénal suisse et d'autres lois fédérales en matière pénale (LaCP) a également été modifiée pour attribuer aux agents de la police municipale (APM) des compétences d'enquêtes dans le cadre de leurs missions légales.

Depuis lors, il a été procédé à une redistribution des tâches avec la police cantonale et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les APM font des rondes jusqu'à 3 h du matin du jeudi au samedi soir.

Le Conseil administratif peut-il indiquer, pour l'année 2016:

- s'il y a eu une augmentation du taux d'absentéisme chez les APM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014?
- si des APM, homme ou femme, ont été agressés physiquement, et quand, où et dans quelles circonstances ces agressions ont eu lieu?
- si ces agressions ont fait l'objet de dénonciation pour violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 du Code pénal suisse) ou opposition aux actes de l'autorité (art. 286 du Code pénal suisse)?
- s'il y a eu une augmentation du nombre d'agressions visant des APM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, respectivement du nombre de dénonciations pénales aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'auteur de la question écrite QE-458 «Nouvelles tâches de la police municipale: bilan?» interpelle le Conseil administratif en posant quatre questions en lien

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2958.

avec l'activité de la police municipale. Les réponses ci-dessous sont apportées aux interrogations dont il est question, dans le même ordre que celui proposé par M. Ivanov:

- Aucune augmentation du taux d'absentéisme chez les APM n'est à relever de 2014 à ce jour.
- En 2014, six plaintes ont été déposées pour violences, menaces et lésions corporelles simples, alors qu'en 2015, 10 plaintes pour les mêmes motifs ont été déposées. En 2016, six agents ont été agressés physiquement ou verbalement dans le cadre d'interventions ordinaires sur la voie publique;
- Les six cas d'agression en 2016 ont également fait l'objet d'une plainte pénale pour violences ou menaces contre les autorités des fonctionnaires (art. 285 CP) et pour lésions corporelles simples (art. 123 ch. 1, al. 1 CP).
- En conclusion, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre d'agressions visant des APM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ni d'augmentation du nombre de plaintes pénales déposées par les APM.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

## **20. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. Stéphane Guex: «Vétusté de l'école des Charmilles» (IE-21)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE L'INTERPELLATION*

En date du 10 octobre 2016, en raison d'un système de chauffage défectueux, l'école primaire des Charmilles (avenue d'Aire 1) a dû congédier ses 300 élèves. La température moyenne en classe atteignant les 14 degrés, il n'était apparemment pas possible selon la direction que les élèves puissent étudier dans des conditions décentes.

Comment est-il possible de laisser des bâtiments scolaires dans un état de vétusté tel qu'il faille accorder des congés aux élèves?

Comment est-il possible que le Conseil administratif n'ait pas anticipé l'apparition de ce genre de problème, a fortiori aux portes de l'hiver?

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2957.

Quelles dispositions le Conseil administratif compte-t-il prendre afin que de tels désagréments ne se produisent plus?

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'événement à l'origine de cette interpellation ne relève pas d'un problème de vétusté générale de l'école des Charmilles.

L'incident survenu le 10 octobre dernier est consécutif à une panne du brûleur. La chaudière de l'école des Charmilles fonctionne au mazout et date de 1987. Son brûleur, qui était de la même époque, a été remplacé au printemps 2016. L'installation est certes ancienne, mais elle est entretenue et suivie régulièrement. Elle fonctionne sans problème particulier et respecte les normes en matière d'émissions polluantes. Les pannes qui ont pu intervenir ponctuellement ont été à chaque fois résolues sans générer de problèmes récurrents ni de désagréments quant à l'utilisation des locaux.

Mais les installations n'étant pas infaillibles, une panne reste toujours possible.

Dans le cas du lundi 10 octobre 2016, le Service de l'énergie a été averti par le responsable dudit bâtiment scolaire d'une panne à 7 h 45. Le responsable d'exploitation a aussitôt informé l'entreprise prestataire en charge de l'entretien et de la maintenance du brûleur pour solliciter une intervention urgente. Cette dernière, bien qu'ayant annoncé son arrivée sur les lieux dans les meilleurs délais, n'est finalement intervenue qu'à 11 h. Dans un tel contexte, cette arrivée tardive et non justifiée a engendré des difficultés quant à la gestion de la situation: les températures dans le bâtiment étaient inhabituellement fraîches et la remise en service du chauffage n'a pas été très rapide. Bien que l'installation de chauffage fût à nouveau en service à 11 h 30, le directeur de l'école a pris la décision de renvoyer les élèves à la maison en fin de matinée.

Il est à noter que la coordination entre le service des écoles et celui de l'énergie a bien fonctionné tout au long de ce fâcheux événement.

Il apparaît clairement qu'un tel délai d'intervention dans le cas d'une école n'est pas acceptable. Le Service de l'énergie a immédiatement fait part de son mécontentement au prestataire, oralement le matin même dès 10 h, puis par écrit, demandant formellement qu'il adapte si nécessaire son organisation, notamment s'agissant de sa plate-forme de traitement des demandes, afin qu'une telle erreur d'appréciation, heureusement tout à fait inhabituelle, ne se reproduise pas. Ce dernier a fait amende honorable et a confirmé avoir pris les mesures nécessaires au sein de l'entreprise afin qu'un tel cas ne se reproduise plus à l'avenir.

La Ville de Genève dispose d'une quarantaine de chaufferies similaires, âgées d'une trentaine d'années. Afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble des débarcadères des Mouettes genevoises

et d'accélérer le renouvellement de ce parc de chaudières vétustes, le Service de l'énergie va prochainement proposer au Conseil municipal un programme renforcé et ciblé de rénovations de chaufferies.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 avril 2012 de M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquer Greuccio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco: «Les Mouettes, c'est chouette» (M-1020)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le lac Léman est une destination touristique qui attire chaque année des visiteurs du monde entier et qu'il constitue une source de plaisir et d'admiration incontestable;
- le plaisir de traverser la rade en Mouette, embarcation légère, publique, peu onéreuse;
- l'utilité de ce moyen de transport, non seulement pour les touristes mais aussi pour les Genevois, en tant qu'offre complémentaire aux autres moyens de transport, capable de contribuer à désengorger le trafic du centre-ville, notamment celui de la traversée des ponts;
- le fait que les Mouettes genevoises participent à l'offre des transports publics et à la complémentarité du mode de déplacement telle que celle-ci est inscrite dans l'article 160 C de la Constitution genevoise;
- le souhait de nombreux résidents de pouvoir se rendre par ce moyen à leur destination de travail ou de loisir;
- le constat que les quatre lignes existantes ne fonctionnent actuellement qu'en navettes reliant, aller-retour, un seul débarcadère à un seul autre;

---

<sup>1</sup> Rapport, 263.

Motion: une ligne continue «en ceinture» reliant l'ensemble  
des débarcadères des Mouettes genevoises

- la difficulté, pour le trajet de certains usagers, notamment les familles et les personnes à mobilité réduite, que revêt l'obligation de changer de navette;
- l'utilité de modifier ou de compléter le réseau actuel en réalisant une ligne continue reliant les différents débarcadères pour répondre à ces légitimes attentes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir avec la Société des mouettes genevoises navigation (SMGN), en concertation avec tous les partenaires concernés (Confédération, Etat, Compagnie générale de navigation), une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant Châteaubriand au quai Gustav-Ador;
- de présenter au plus vite au Conseil municipal les conditions et les délais de réalisation y relatifs.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif tient d'abord à préciser que le développement du réseau de transports publics relève de la compétence cantonale.

Pour mémoire, dans le courant de l'année 2008, la Ville de Genève a fait l'étude d'un débarcadère au pont de la Machine, qui aurait permis une liaison directe avec le P+R du Port-Noir. C'est le Canton qui a finalement refusé cette opportunité.

Le Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 ne contient aucune mesure de développement des lignes des Mouettes. Il est prévu que durant cette période les efforts de la SMGN portent sur l'entretien du matériel existant et sur l'engagement des études nécessaires au renouvellement des trois bateaux «thermiques», afin de répondre aux normes de sécurité et de bruit édictées par l'Office fédéral des transports.

Néanmoins, la motion M-1020 ayant été acceptée par la majorité du Conseil municipal, notre Conseil a sollicité l'autorité compétente en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour une ligne supplémentaire reliant le débarcadère De-Châteaubriand au quai Gustave-Ador.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

**22. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: le crime était presque parfait» (IE-22)<sup>1</sup>.***TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Sournoisement, les arbres de la plaine de Plainpalais ont été massivement détruits, sans attendre le délai de recours de trente jours qui figure pourtant sur l'autorisation d'abattage. A voir certains troncs en parfaite santé, on a les plus grands doutes sur l'expertise fournie à la Ville de Genève, qui apparaît comme mensongère.

Pourquoi ne pas avoir fait des prélèvements sur tous les arbres abattus afin de contrôler leur réel état sanitaire? Le Conseil administratif a-t-il eu peur de la vérité et pourquoi s'est-il empressé de faire disparaître ces preuves?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif répond de la manière suivante.

Les problèmes de sécurité liés à l'état d'un arbre résultent de plusieurs facteurs. Il peut s'agir de blessures subies à des points stratégiques (insertion des branches, base du tronc, etc.), d'installation de champignons dégradant le bois ou de branches sèches menaçant de tomber. Le risque mécanique peut donc se manifester dans différentes parties d'un arbre: la couronne, le tronc, le collet (= la base du tronc) ou le système racinaire. L'expertise visuelle complète de l'arbre permet d'identifier les symptômes et de localiser la source du problème. Sur la plaine de Plainpalais, une grande partie des abattages a été préconisée à cause d'un problème racinaire (pourriture des racines par un champignon lignivore). Cette pourriture est souvent contenue au niveau des racines et ne remonte pas dans le tronc. Il est donc normal que le tronc soit sain, mais la tenue mécanique de l'arbre n'est plus garantie. Les sécheresses exceptionnelles de l'été 2015 et de l'automne 2016 ont accéléré le processus de dégradation.

L'utilisation du résistographe est limitée aux cas pertinents, afin d'éviter de percer systématiquement tous les arbres. Sur la plaine, compte tenu de la chute du marronnier pour raison de pourriture racinaire, et au regard de l'analyse visuelle faite par l'expert, il a été décidé de sonder 88 arbres, ce qui représente une expertise fouillée importante. Lorsque le collet ou le système racinaire est suspecté de dégradation, un sondage au résistographe permet de quantifier cette dégradation

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2957.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi)  
Interpellation écrite: appel à une entreprise zurichoise  
pour détruire les arbres de la plaine de Plainpalais

et de décider ou non de l'abattage. Pour les arbres présentant un défaut mécanique dans la couronne ou un défaut mécanique parfaitement mesurable à l'œil nu au niveau du collet, un sondage au résistographe n'est d'aucune utilité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**M. François Bärtschi** (MCG). Je ne vous étonnerai pas en vous disant que la réponse est tout à fait insatisfaisante. Je ne m'attendais pas à avoir une réponse aussi vide et vague. On parle de principes généraux, on nous apprend qu'il y a une expertise visuelle complète des arbres et que l'on a limité l'utilisation du résistographe. En fait c'est très intéressant, cela démontre qu'on a véritablement agi en dilettante dans la façon de voir l'état des arbres. C'est très clair au niveau de la réponse. Je suis désolé de le dire au maire Guillaume Barazzone qui donne cette réponse. Ce n'est pas sérieux du tout. Je m'étonne d'avoir ce genre de réponse. Je suis d'autant plus inquiet que j'imaginai qu'il y avait eu au minimum une investigation qui était plus sérieuse sur cette question. Elle ne l'a pas été. Je suis très choqué par cette façon de faire.

**23. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: l'appel à une entreprise zurichoise est la preuve d'une préméditation» (IE-23)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Sans attendre le délai de recours de trente jours, le Conseil administratif de la Ville de Genève a fait abattre immédiatement les arbres de la plaine de Plainpalais pendant les vacances d'octobre.

La société zurichoise qui a abattu ces arbres comprenait plusieurs véhicules et bûcherons. Il était impossible de les réserver un ou deux jours avant cette sinistre intervention.

Depuis combien de semaines et de mois la Ville de Genève a-t-elle réservé cette société zurichoise afin qu'elle vienne détruire les arbres de la plaine de Plainpalais?

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2957.

Interpellation écrite: appel à une entreprise zurichoise  
pour détruire les arbres de la plaine de Plainpalais

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif répond de la manière suivante.

Le 14 octobre 2016, le spécialiste externe, Les artisans de l'arbre Sàrl, conclut à la présence de 34 arbres supplémentaires à abattre «dès que possible» et en informe le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Le SEVE prend contact le même jour avec l'entreprise Baum + Garten SA en vue d'une offre pour les travaux d'abattage et de dessouchage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**Le président.** Ah... C'est encore vous, Monsieur Bärtschi, vous avez la parole. Excusez-moi.

**M. François Bärtschi** (MCG). Merci, Monsieur le président. Je vous y reprends. (*Rires.*) Vous essayez de m'empêcher de parler.

**Le président.** Vous me mésestimez, Monsieur Bärtschi. (*Rires.*)

**M. François Bärtschi** (MCG). Je mets ça sur le coup de la distraction qui peut arriver. Il est vrai que la fin de séance est assez animée. Sur le fond, la réponse est courte. C'est un des avantages de cette réponse. Malgré tout, elle est à mon sens tout à fait insatisfaisante également, car nous n'avons pas tous les éléments qui pourraient nous expliquer la façon dont cette société a été mandatée. On apprend que ça a été fait à la va-vite, c'est l'impression que ça donne. C'est une impression détestable qui continue à aller dans le même sens de la réponse à la première interpellation.

**24. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais massacrés: combien coûte la destruction par une entreprise zurichoise?» (IE-25)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a mandaté une société zurichoise pour venir détruire les arbres de la plaine de Plainpalais, entreprise venue avec des véhicules sophistiqués et très coûteux.

Combien coûte l'intervention de cette société zurichoise? Combien coûte le personnel qui a dû intervenir durant cette opération.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif répond de la manière suivante.

L'intervention de Baum + Garten SA a coûté 29 082,25 francs toutes taxes comprises. Sept collaborateurs du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) sont intervenus pendant environ quatre-vingts heures à 78 francs, coût global: 6240 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**M. François Bärtschi** (MCG). Nous avons le coût de la facture: 29 082 francs et 25 centimes. Apparemment elle est due à l'intervention des bûcherons qui sont venus avec leurs gros appareils. Peut-être sont-ils plus compétitifs que d'autres. J'ai quand même le doute sur le coût de la facture. Je ne demande qu'à croire le Conseil administratif, mais j'aurais eu l'impression que les coûts seraient plus élevés. En effet, les intervenants sont restés deux jours à Genève et le matériel était assez impressionnant. J'ai donc malgré tout quelques doutes.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2957.

Interpellation écrite: absence du Conseil administratif  
lors de l'abattage des arbres de la plaine de Plainpalais

**25. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais massacrés: pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas eu le courage d'être présent durant les abattages et s'est-il caché derrière les employés de la Ville et les mercenaires zurichois?» (IE-26)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Le Conseil administratif de la Ville de Genève était injoignable pendant que l'on détruisait les arbres de la plaine de Plainpalais. Planqué hors de Genève, il n'a pas eu le courage de venir et d'assumer son acte. Le directeur du Service des espaces verts (SEVE) nous a répondu que c'était une affaire politique et qu'il n'avait rien à nous dire.

Lâchement, le Conseil administratif de la Ville s'est débiné.

Pourquoi étiez-vous absent? Aviez-vous tellement honte de ce que vous avez fait?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif répond de la manière suivante:

Le maire de la Ville de Genève, M. Guillaume Barazzone, était absent de Genève les jours des travaux des 27 et 28 octobre 2016, raison pour laquelle il n'était pas sur place.

De manière générale, le Conseil administratif ne se rend pas systématiquement sur place lors de travaux techniques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**M. François Bärtschi (MCG).** C'est vrai que, quand le Conseil administratif indique qu'il ne se rend pas systématiquement sur place lors de travaux techniques, alors qu'on était en pleine phase de votations populaires, j'ai l'impression que l'on se paie notre tête une fois de plus. C'est encore plus visible que tout le

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2957.

reste. Je veux bien que M. Barazzone ait été absent de Genève, mais il y avait également d'autres conseillers administratifs qui étaient présents.

Je me suis retrouvé sur place avec mon collègue M. Sormanni, et on avait de la peine à trouver un responsable. Les responsables se cachaient tous pour ne pas prendre leurs responsabilités. On a eu quelqu'un de très sympathique et de compétent qui nous a répondu sur la question, mais j'ai véritablement eu l'impression que plus les responsables étaient haut placés à la direction, plus ils essayaient de se protéger et surtout de ne pas s'exposer médiatiquement. C'est la détestable impression que j'ai eue.

## **26. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 septembre 2016 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Abattage de Plainpalais, transparence absolue» (M-1240)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que beaucoup de voix s'élèvent dans la population genevoise pour savoir qui a pris la décision de l'abattage en urgence de 11 arbres, dans la nuit du vendredi 9 au samedi 10 septembre (voire 18 arbres selon des sources);
- que l'on est en droit de se demander:
  - le nom de l'entreprise mandatée pour l'expertise des arbres
  - si cette entreprise est indépendante de tout conflit d'intérêts
  - qui l'a mandatée
  - s'il y a eu une contre-expertise
  - s'il a été procédé à une tomographie
  - quand a été faite l'expertise, avant ou après la chute de l'arbre du 8 septembre
  - quelle était la nature des tests, des tests de résistance et quels étaient les critères
  - quels étaient les critères évoqués pour l'abattage de ces arbres précisément
  - si tous les arbres de la plaine ont été testés
  - si le rapport d'expertise est consultable

---

<sup>1</sup> Rapport, 3353.

- s'il est exact que le hêtre blanc/grisard, le plus grand abattu, se soit révélé être parfaitement sain après abattage et si c'est cela qui a justifié la pose d'une plaque sur sa souche pour la cacher
- pour quel motif un état sanitaire des arbres demandé par le comité référendaire le 24 août 2016, soit quinze jours avant, a été refusé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de livrer en urgence les résultats des expertises qui ont mené à l'abattage de tous ces arbres;
- d'apporter des réponses claires à la population genevoise AVANT les votations du 27 novembre 2016 concernant la proposition PR-994.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants.

Tout d'abord, nous souhaitons préciser que toutes les actions entreprises par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) suite à la chute d'un marronnier en date du 8 septembre 2016 l'ont été dans le but d'assurer la sécurité des usagers et usagères de la plaine de Plainpalais. Il est de la responsabilité de la Ville de Genève de garantir la sécurité sur son domaine public.

En juillet 2016, le SEVE a constaté le dépérissement de nombreux arbres situés sur le périmètre de la plaine de Plainpalais. La sécheresse exceptionnelle de l'année précédente a certainement accéléré ce processus. Le SEVE a alors mandaté un spécialiste externe, l'entreprise Les artisans de l'arbre Sàrl, pour analyser tous les arbres de la plaine, à l'exception des arbres récemment plantés, soit 168 arbres, afin de connaître l'état sanitaire de chacun d'eux.

En août 2016, l'entreprise Les artisans de l'arbre Sàrl a initié l'expertise en appliquant la méthode du diagnostique intégré de l'arbre (DIA), protocole standardisé utilisé en Europe.

Le 8 septembre 2016, vers 15 h, un marronnier de plus de 10 mètres s'est déraciné et s'est couché sur l'allée au sud de la plaine. Il s'avère que, mis à part une racine saine, les autres racines de cet arbre étaient pourries. Heureusement, aucun blessé n'a été à déplorer.

Le 9 septembre 2016, l'entreprise en charge de l'expertise a indiqué au SEVE les 11 arbres qu'elle recommandait de supprimer «dès que possible», sur la base de ses premières observations.

Le 18 octobre 2016, les résultats de l'expertise ainsi que le déroulement des événements ci-dessus ont été présentés par M. Pagani et des représentants du SEVE et du Service d'incendie et de secours (SIS) lors de l'audition devant la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Il est précisé que le maire de la Ville de Genève, M. Guillaume Barazzone, était absent de Genève les jours des travaux des 27 et 28 octobre 2016, raison pour laquelle il n'était pas sur place.

De manière générale, le Conseil administratif ne se rend pas systématiquement sur place lors de travaux techniques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**M. Stéphane Guex** (HP). Effectivement, comme mes collègues préopinants, je partage l'impression que l'on se paie nos têtes dans la façon de nous répondre. Quand je dis se payer nos têtes, j'espère que l'on ne nous demandera pas de crédit supplémentaire pour l'achat desdites têtes. Par exemple, cette motion demandant de la transparence, et dont on a beaucoup débattu avant, laisse des questions sans réponse, en l'occurrence celle du hêtre blanc. Une question très précise demandait si la justification de la pose d'une plaque sur sa souche était là pour cacher le fait que cette souche se soit finalement avérée saine. Une autre question reste sans réponse, à savoir pourquoi le comité référendaire qui avait demandé un état sanitaire le 24 août se l'est vu refuser quinze jours plus tard.

**27. Réponse du Conseil administratif à la motion du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, François Bärtschi, Pascal Spuhler, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Thomas Zogg, Yasmine Menétréy, Daniel-Dany Pastore, Danièle Magnin, Claude Jeanneret et Laurent Leisi: «50 arbres abattus sur la plaine de Plainpalais» (M-1254)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant que:

- les arbres ont été massivement abattus pour empêcher un recours et une contre-expertise;
- de très nombreux arbres sains ont été supprimés, sans laisser la moindre trace;
- la période de recours de trente jours n'a pas été respectée;
- le Conseil administratif de la Ville de Genève se moque des habitants de la commune;
- un patrimoine naturel de grande qualité a été détruit de manière irresponsable, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- un rapport complet de l'opération d'abattage des 27 et 28 octobre;
- des explications détaillées concernant l'autorisation d'abattage délivrée par la Direction générale de la nature et du paysage, assortie d'un délai de recours de trente jours, sur requête de la Ville de Genève;
- le détail de l'appel d'offres de l'accord intercantonal sur les marchés publics qui a abouti au mandat de l'entreprise zurichoise et le coût total de l'opération;
- la rubrique budgétaire impactée par cette opération;
- de commander une deuxième expertise, indépendante, hors du canton de Genève, concernant les arbres de la plaine de Plainpalais.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif est en mesure d'apporter les éléments de réponse suivants.

Tout d'abord, nous souhaitons préciser que toutes les actions entreprises par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) suite à la chute d'un marronnier en date du 8 septembre 2016 l'ont été dans le but d'assurer la sécurité

---

<sup>1</sup> Préconsultation, 2867.

des usagers et usagères de la plaine de Plainpalais. Il est de la responsabilité de la Ville de Genève de garantir la sécurité sur son domaine public.

### **Rapport complet du déroulement des travaux d'abattage intégrant tous les éléments de réponse**

#### *Juillet 2016*

Le SEVE constate le dépérissement de nombreux arbres situés sur le périmètre de la plaine de Plainpalais. La sécheresse exceptionnelle de l'année précédente a certainement accéléré ce processus. Le SEVE mandate un spécialiste externe, l'entreprise Les artisans de l'arbre Sàrl pour analyser tous les arbres de la plaine, à l'exception des arbres récemment plantés (168 arbres), afin de connaître l'état sanitaire de chacun d'eux.

#### *Août 2016*

L'entreprise Les artisans de l'arbre Sàrl initie l'expertise en appliquant la méthode du «diagnostique intégré de l'arbre» (DIA), protocole standardisé utilisé en Europe. L'état d'un arbre est évalué à partir d'un examen détaillé de certains critères: état du collet, des contreforts racinaires, de son architecture, de sa vigueur. Rendu de l'étude prévu en automne.

#### *8 septembre 2016*

Vers 15 h, un marronnier de plus de 10 m se déracine et se couche sur l'allée au sud de la plaine. Il s'avère que mis à part une racine saine, les autres racines de cet arbre étaient pourries. Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Le Service d'incendie et de secours (SIS) est informé et intervient.

#### *9 et 10 septembre 2016*

Sur la base des premières observations de l'analyse qui est alors en cours, l'entreprise en charge de l'expertise indique au service qu'elle recommande de supprimer 11 arbres «dès que possible».

Un communiqué est envoyé à la presse suite à la chute du marronnier informant les médias de l'abattage urgent et imminent de 11 arbres suite aux recommandations de l'expert indépendant.

Afin de garantir la sécurité des usagers de la plaine, le SIS en collaboration avec le SEVE procède à l'abattage urgent de ces 11 arbres ainsi que de 5 arbres endommagés.

*Début octobre 2016*

Afin d'identifier d'éventuels problèmes racinaires similaires au marronnier tombé et après examen de sa souche, l'expertise visuelle est complétée par des sondages par résistographe sur 88 arbres.

*14 octobre 2016*

A l'issue de l'expertise, le spécialiste externe conclut que 34 arbres supplémentaires sont à abattre «dès que possible» pour des raisons de sécurité et en informe le SEVE.

Le SEVE approche l'entreprise Baum + Garten SA en vue d'une offre pour les travaux d'abattage et de dessouchage des 34 arbres jugés dangereux par l'expert indépendant. Dans la région, aucune entreprise n'aurait pu réaliser ces travaux en deux jours sans impacter les activités prévues sur la plaine de Plainpalais. Vu l'urgence, aucune offre supplémentaire n'a été demandée.

*18 octobre 2016*

Lors d'une audition à la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, M. Rémy Pagani, accompagné du SEVE et du SIS, présente le déroulement des événements des 9 et 10 septembre. A cette occasion, il est annoncé aux commissaires que l'expert recommande l'abattage de 34 arbres supplémentaires.

Le SEVE dépose une requête en abattage pour les 34 arbres dangereux.

Il reçoit l'offre de l'entreprise Baum + Garten SA d'un montant de 29 082,25 francs toutes taxes comprises. Ce montant est accepté par le SEVE et a été payé par le budget de fonctionnement du service, compte 401 1000 314.

Etant donné l'impact important de ce nouvel abattage sur le public, un communiqué de presse est envoyé par la Ville de Genève aux médias locaux.

*24 octobre 2016*

La Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) accorde l'autorisation d'abattage en urgence des 34 arbres. En vertu de l'article 11, alinéa 1, lettre a, du règlement sur la conservation de la végétation arborée du 27 octobre 1999 (RCVA – L 4 05.04), la Ville de Genève est en droit de mettre l'autorisation à exécution sans attendre l'expiration du délai de recours de 30 jours.

En accordant des autorisations d'abattage, les autorités cantonales valident les conclusions de l'expertise du spécialiste externe (Les artisans de l'arbre Sàrl).

Il n'y a donc pas de nécessité à demander une deuxième expertise indépendante, hors du canton du Genève.

27 et 28 octobre 2016

Les travaux d'abattage et de dessouchage des 34 arbres dangereux sont effectués par l'entreprise Baum + Garten SA.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, là aussi, pour une motion relativement complète on a une réponse assez lacunaire. On connaissait déjà la réponse, à peu de chose près. Je trouve que finalement le Conseil administratif prend tout ça à la légère. C'est vraiment dommage, d'autant plus que l'affaire continue, il n'y a qu'à lire la *Tribune de Genève* d'aujourd'hui. J'aurai l'occasion d'en reparler lors de mon interpellation. Je considère quand même qu'on est en droit de demander au Conseil administratif un certain nombre d'explications détaillées sur l'autorisation de construire et le fait que l'on n'ait pas les annexes.

Je ne connais pas l'état véritable des discussions qui ont eu lieu avec le département de M. Barthassat qui est responsable des autorisations des abattages d'arbres. On n'a aucune réponse là-dessus. Je suis désolé, mais nous sommes un délibératif. On ne peut pas faire de loi. Nous ne faisons que de la palabre, mais on devrait faire de la palabre dans le bon sens du terme. On doit avoir une transparence absolue. On doit avoir un Conseil administratif qui joue le jeu, qui répond aux questions, et non pas à côté. On l'a vu tout à l'heure avec toute cette série de réponses concernant les abattages d'arbres sur la plaine de Plainpalais. On se moque juste du Conseil municipal.

En réalité on se moque des électeurs et de la population. Quelque part on induit en erreur la population. Finalement le citoyen n'est pas à même de se faire une véritable opinion. Maintenant vous nous écoutez, Monsieur le magistrat, mais durant toutes les réponses précédentes vous ne nous avez absolument pas écoutés. Ce léger manque de respect vis-à-vis du Conseil municipal est regrettable. Quand je dis léger, c'est parce que je suis aimable. On attend des réponses que vous ne voulez malheureusement pas nous fournir. On prendra d'autres moyens pour les obtenir.

**28. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**29. Interpellations.**

Néant.

**30. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous à 20 h 35.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	4366
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	4366
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4366
4. Projet de délibération du 22 décembre 2016 de MM. Daniel Sormanni, Simon Brandt, Jacques Pagan et Lionel Ricou: «Pour anticiper RIE III, assurons des finances saines à la Ville de Genève» (PRD-131). . . . .	4367
5. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégenève SA, en remplacement de M. Ghoudoussi Baldé, démissionnaire (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 130, lettre B). . . . .	4369
6 Budget de fonctionnement 2017 de la Fondetec (D-32.3) . . . . .	4374
7. Questions orales . . . . .	4378
8. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 9 octobre 2012 de M <sup>me</sup> Michèle Roullet, MM. Jean-Charles Lathion, Gary Bennaïm, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli, Rémy Burri et Jacques Pagan: «Construisons la ville en Ville de Genève» (R-166). . . . .	4395
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier, Natacha Buffet-Desfayes et Simon Gaberell: «Pour des Fêtes de Genève de qualité et ouvertes à toutes et tous!» (M-1190) . . . . .	4396
10. Réponse du Conseil administratif à la proposition du Conseil administratif du 3 mars 2015 en vue de l'approbation d'un projet de résolution soutenant une prévoyance professionnelle et une extension de la couverture maladie pour l'ensemble du personnel (PR-1121) . . . . .	4399

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 juin 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Jennifer Conti et Marie-Pierre Theubet: «Pour une évaluation précise du nombre de sans-abri à Genève» (PR-1234) ..... 4400
12. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 13 décembre 2014: «SOS immeuble en danger au 16, Grand-Rue, 1204 Genève» (P-332) ..... 4403
13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 28 septembre 2016 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Sous-traitance sauvage? Exploitation abusive de la force de travail? Quelles sont les explications du Conseil administratif?» (IE-20) . . . 4404
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 avril 2016 de M. Simon Gaberell: «Promotion du vélo en Ville de Genève» (QE-450) . . . . . 4410
15. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 février 2010 de MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Miltos Thomaidis, Thierry Piguët, Roger Michel, Endri Gega, Christian Lopez Quirland, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, Andrienne Soutter et Christiane Olivier: «Construisons des bains publics dans le Rhône!» (M-901) ..... 4415
16. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 9 septembre 2013: «Pour un modèle réaliste de réseau de tram à cinq lignes» (P-310) . . . 4417
17. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 septembre 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, François Bärtschi, Amar Madani, Patricia Richard, Eric Bertinat, Pierre Scherb, Hélène Ecuyer et Maria Pérez: «Est-ce que Genève devient un dépotoir?» (M-1252) . . . . . 4418
18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 septembre 2016 de M. Didier Lyon: «Fan zone de l' Eurofoot 2016» (QE-455) . . . 4420
19. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 novembre 2016 de M. Christo Ivanov: «Nouvelles tâches de la police municipale: bilan?» (QE-458) . . . . . 4422

20. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. Stéphane Guex: «Vétusté de l'école des Charmilles» (IE-21) ..... 4423
21. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 avril 2012 de M<sup>mes</sup> Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Rouillet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco: «Les Mouettes, c'est chouette» (M-1020) ..... 4425
22. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: le crime était presque parfait» (IE-22) ..... 4427
23. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais: l'appel à une entreprise zurichoise est la preuve d'une préméditation» (IE-23) ..... 4428
24. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais massacrés: combien coûte la destruction par une entreprise zurichoise?» (IE-25). ..... 4430
25. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 2 novembre 2016 de M. François Bärtschi: «Arbres de la plaine de Plainpalais massacrés: pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas eu le courage d'être présent durant les abattages et s'est-il caché derrière les employés de la Ville et les mercenaires zurichois?» (IE-26) ..... 4431
26. Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 septembre 2016 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Abattage de Plainpalais, transparence absolue» (M-1240). ..... 4432
27. Réponse du Conseil administratif à la motion du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de M<sup>mes</sup> et MM. Daniel Sormanni, François Bärtschi, Pascal Spuhler, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Thomas Zogg, Yasmine Menétray, Daniel-Dany Pastore, Danièle Magnin, Claude Jeanneret et Laurent Leisi: «50 arbres abattus sur la plaine de Plainpalais» (M-1254). . . . 4435

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017 (après-midi) 4443

28. Propositions des conseillers municipaux ..... 4439

29. Interpellations ..... 4439

30. Questions écrites ..... 4439

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*